

REPUBLIQUE DU
CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE SUD

DEPARTEMENT DE
L'OCEAN

COMMUNE DE MVENGUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

OCEAN DIVISION

MVENGUE COUNCIL

RAPPORT D'ÉTUDE

CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MVENGUE



Mai 2018

**Appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP)
en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)**

Réalisé par : Assistance des Techniciens aux Initiatives Paysannes de Développement (ATIPAD)



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES GRAPHIQUES.....	4
LISTE DES CARTES.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS.....	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
ABSTRACT.....	10
INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN	14
I.1 Cadre juridique et réglementaire de la décentralisation.....	15
I.2 Promotion du développement local	17
I.3-Brève présentation de la Commune de Mvengue.....	17
I.3.1-Milieu biophysique	19
I.3.2-Milieu humain.....	20
CHAPITRE II : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE SUR LE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE	24
II.1 Contexte de l'étude.....	24
II.2 Objectif et Méthodologie du CCAP	25
II.2.1 Objectifs de la CCAP	26
II.2.2 Méthodologie de mise en œuvre du CCAP.....	26
II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données.....	26
II.3.1 Tirage de l'échantillon	26
II.3.2 Collecte de données	29
II.4 Méthodologie de mesure des indicateurs de perception.....	30
CHAPITRE III : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES.....	31
III.1 Présentation de la population enquêtée	31
III.2 Secteur de l'hydraulique.....	32
III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique	32
III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique	33
III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique.....	35
III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations.....	36
III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique.....	36

III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées	37
III.3 Secteur de la santé	37
III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé	38
III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires	41
III.3.3 Appréciation des services de santé	42
III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations.....	43
III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé	43
III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées	44
III.4 Secteur de l'éducation	45
III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle	45
III.4.2 Coût et qualité des services de l'éducation par cycle	47
III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle.....	49
III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle	50
III.4.5 Principales attentes des ménages en matière d'éducation	52
III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées	53
III.5 Services offerts dans l'institution communale	54
III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale.....	54
III.5.2 Coût et qualité des services de l'institution communale	54
III.5.3 Développement participatif dans la Commune	56
III.5.4 Appréciation des services dans l'institution communale.....	56
III.5.5 Raisons de non satisfaction des populations.....	56
III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale	57
III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées	58
CHAPITRE IV: PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MVENGUE.....	59
IV.1-Synthèse des problèmes rencontrés	59
IV.2-Modèle de Plan d'actions.....	62
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	64
PROGRAMME DE DISSÉMINATION DES RÉSULTATS ET DE PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION.....	67
ANNEXES	68
Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête	69
Annexe 2 : Décision Municipale mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune	77
Annexe 3 : Fiche de présence de restitution du rapport du Scorcard dans la Commune	79

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1: Systèmes publics d’approvisionnement en eau des ménages de la Commune de Mvengue	32
Graphique 3.2: Source d’eau principale des ménages de la Commune de Mvengue	33
Graphique 3.3: Pourcentage des ménages déclarant la panne et estimant que la panne déclarée a été résolue	35
Graphique 3.4: Raison de non satisfaction exprimée par les ménages exprimés	36
Graphique 3.5: Attentes de la population en matière d’hydraulique	37
Graphique 3.6: Formations sanitaires les plus proches des ménages de la Commune	38
Graphique 3.7: Temps moyens mis par les ménages pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche	38
Graphique 3.8: Préférence des ménages en cas des problèmes de santé	39
Graphique 3.9: Caractéristiques des formations sanitaires	40
Graphique 3.10: Répartition des lits dans les salles d’hospitalisation	41
Graphique 3.11: Montant payé par les populations au cours des consultations sanitaires	41
Graphique 3.12: Perception du coût de la consultation	41
Graphique 3.13: Perception de l’appréciation de l’accueil dans les formations sanitaires.....	42
Graphique 3.14: Perception de l’appréciation des services de santé dans les ménages enquêtés	42
Graphique 3.15: Raison de non satisfaction des ménages	43
Graphique 3.16: Principales attentes de la population.....	44
Graphique 3.17: Nombre d’enfants moyen par ménage fréquentant un établissement	45
Graphique 3.18: Perception de la distance parcourue entre le ménage et l’école maternelle et l’école primaire et établissement d’enseignement secondaire les plus proche.	46
Graphique 3.19: Nombre moyen d’élèves par salle de classe dans les écoles primaire, maternelle et secondaire.....	47
Graphique 3.20: Perception des ménages sur la fréquence des enseignants dans les écoles, lycées et collèges de la Commune.	47
Graphique 3.21: Perception des montants payés par les ménages pour l’éducation.	48
Graphique 3.22: Responsables de la réfection des salles de classe	49
Graphique 3.23: Perception de la non satisfaction des ménages dans le secteur de l’éducation..	49
Graphique 3. 24: Raisons de non satisfaction des ménages pour l’éducation	51
Graphique 3.25: Attentes des ménages pour le secteur de l’éducation.....	52
Graphique 3.26: Nature des services sollicités au cours des 12 derniers mois par les ménages auprès à l’institution communale	54
Graphique 3.27: Perception des ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service.	55
Graphique 3.28: Perception des ménages déclarant avoir payé un pourboire.	55
Graphique 3.29: Raison de non satisfaction des ménages vis-à-vis de la Commune.	57
Graphique 3.30: Attentes des populations vis-à-vis des ménages	57

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation de la Commune de Mvengue.....	18
---	----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.I: Profil historique de la Commune de Mvengue	20
Tableau 3.II: Caractéristique des répondants.....	31
Tableau 3.III: Caractéristique des chefs de ménages enquêtés	31
Tableau 3.IV: Perception de la qualité de l’eau consommée par les ménages	33
Tableau 3.V: Perception des ménages en fonction du temps mis pour la collecte de l’eau.	34
Tableau 3.VI: Perception des ménages du temps moyen mis pour la réparation de la source d’eau principale en cas de panne	34
Tableau 3.VII : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau par les ménages enquêtés aux autorités	35
Tableau 3.VIII: Responsables des formations sanitaires	39
Tableau 3.IX: Caractéristiques des établissements scolaires de la Commune de Mvengue.....	46
Tableau 3.X: Ménages déclarant avoir participé aux actions de développement.	56
Tableau 4.XI: Synthèse des problèmes rencontrés par secteur.....	59
Tableau 4.XII: Plan d'action de la mise en place du contrôle citoyen dans la Commune	62
Tableau 5.XIII: Programme de dissémination des résultats	67

LISTE DES ABREVIATIONS

APEE	: Association des Parents d'Elèves et Enseignants
ATIPAD	: Assistance des Techniciens Aux Initiatives Paysannes de Développement
CCAP	: Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CES	: Collège de l'Enseignement Secondaire
CETIC	: Collège de l'Enseignement Technique, Industriel et Commercial
CMA	: Centre Médical d'Arrondissement
CSI	: Centre de Santé Intégré
CRC	: Cellule Régionale de Coordination
ECAM	: Enquête Camerounaise sur les Ménages
FEICOM	: Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunal
INS	: Institut National de la Statistique du Cameroun
MINDDEVEL	: Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB	: Ministère de l'Education de Base
MINEE	: Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	: Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINESEC	: Ministère des Enseignements Secondaires
MINEPAT	: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINSANTE	: Ministère de la Santé Publique
OSC	: Organisation de la Société Civile
PCD	: Plan Communal de Développement
PNDP	: Programme National de Développement Participatif
SSD	: Service de Santé de District

PREFACE

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) renvoie au processus qui vise à renforcer la performance des collectivités locales à travers un engagement civique et une participation active des citoyens afin d'instaurer une culture de transparence. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique permettra également d'amener les élus et les organes de gestion des collectivités locales que nous sommes à rendre compte de nos actions de développement sur le terrain.

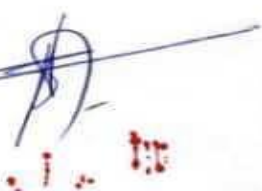
La démocratie avance à grands pas et les exigences des citoyens aussi. Au-delà du vote périodique, la tendance est à un engagement réel et une participation des populations à la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques. Les acteurs du développement de la Commune de Mvengue, à toutes les échelles, ont le devoir de rendre compte et nos populations celui de contribuer et d'exiger des résultats. Les Etats et les grands bailleurs de fonds semblent s'accommoder de ces principes et en font même la promotion.

Le concept de Contrôle Citoyen de l'Action Publique est largement supporté par la Banque Mondiale et les méthodes participatives offrent des outils concrets pour l'expérimentation de ce concept. C'est ainsi que la Commune de Mvengue avec l'accompagnement du Programme National de Développement Participatif (PNDP) et de l'Institut Nationale de la Statistique (INS) ont initié le projet ScoreCard. Cette expérience comme tant d'autres, montre que l'enjeu est de restaurer la confiance des populations dans les institutions publiques et d'instaurer un dialogue politique formel entre les différents acteurs du développement.

L'Exécutif Communal remercie le Programme National de Développement Participatif, et l'Institut Nationale de la Statistique qui l'ont accompagné dans la réalisation de ce projet et espère que ce processus va contribuer à combler ses attentes. Il remercie également les populations pour avoir accueillis chaleureusement les enquêteurs au sein des ménages et d'avoir participé activement dans ce processus.

LE MAIRE




Théodore AMBASSA

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'objectif de cette évaluation est d'accompagner la Commune dans la réalisation d'un contrôle citoyen de l'action publique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et du service communal. L'objectif de cette enquête est de capter auprès des populations de la Commune leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre du service public dans les secteurs ci-dessus mentionnés. Cette enquête s'appuie sur un cadre juridique et réglementaire assez dense constitué de textes transférant les compétences à la Commune en matière de développement local. L'on peut citer, à cet effet, la Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation et la Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes.

La méthodologie adoptée consiste à administrer un questionnaire auprès de 312 ménages de la Commune tirés de manière aléatoire dans la base de données EC-ECAM 4. Au terme de cette enquête qui s'est déroulée du 09 au 14 octobre 2017, les niveaux de satisfaction des ménages de la Commune dans l'offre de service public ont été recueillis dans les domaines sus mentionnés.

Les principaux résultats obtenus à l'issue de cette enquête montrent que dans le secteur de l'hydraulique, 37,1% des ménages enquêtés sont satisfaits par l'approvisionnement en eau dans la Commune. Les raisons de non satisfaction de ces ménages sont : la mauvaise qualité de l'eau (65,3%), l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau (59,7%) et l'éloignement des points d'eau (45,8%).

Dans le secteur de la santé, 53,1% des ménages ne sont pas satisfaits. Les raisons de l'insatisfaction sont : les manquements liés au personnel de la formation sanitaire (66%), l'insuffisance de médicaments (65%), l'éloignement des formations sanitaires (46,6%).

S'agissant du secteur de l'éducation, 24% des ménages sont non satisfaits, en ce qui concerne l'enseignement maternel. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, 11,8% des ménages sont non satisfaits. Pour ce qui est de l'enseignement primaire, 35,4% des ménages sont non satisfaits. Les raisons évoquées pour justifier leur insatisfaction sont : l'éloignement des services de l'éducation de base (29,1%), les manquements liés au personnel (58%), l'insuffisance des salles de classe (38,3%), l'insuffisance des écoles (27,3%), l'insuffisance des équipements (39,5%), l'absence de la distribution des manuels scolaires (32,1%), le coût élevé de la scolarité (32,1%)

et les mauvais résultats (21%).

En ce qui concerne le service communal, 78,2% des ménages ne sont pas satisfaits des services rendus par la Commune. Les raisons évoquées pour justifier leur insatisfaction sont : la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers (24%), la non implication des populations dans la gestion communale (72,6%), l'indisponibilité de l'exécutif communal (Maire et ses adjoints) (36,3%) et la non visibilité de l'action communale (81%).

Dans l'optique d'améliorer l'offre de services publics auprès des ménages de la Commune, des recommandations ont été formulées.

Dans le secteur hydraulique, il s'agit de : (i) la construction des points d'eau supplémentaires, (ii) l'amélioration de la qualité des points d'eau existants, (iii) la réduction des délais de réparation des points d'eau en panne, (iv) la remise en service des points d'eau en panne, (v) la formation des populations sur les techniques de potabilisation d'eau et (vi) la redynamisation des comités de gestion des points d'eau.

S'agissant du secteur de la santé, (i) l'information des populations sur les coûts officiels des services de santé, (ii) l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments essentiels, (iii) l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires et (iv) la systématisation de la diffusion de l'information auprès des populations sur la gestion des formations sanitaires à travers les structures de dialogues (comité de gestion, comité de santé, etc.).

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, (i) la construction de nouvelles salles de classes, (ii) l'affectation des enseignants qualifiés dans les établissements scolaires (iii) le renforcement des établissements scolaires en équipements et matériels pédagogiques, (iv) l'amélioration de la couverture en établissements d'enseignement secondaire dans la Commune et (v) la mise en place un mécanisme d'encouragement des élèves par l'attribution des bourses scolaires.

Pour ce qui est du service communal, (i) l'information des populations sur les actions de la Commune et (ii) l'implication des populations dans la gestion des affaires de la Commune.

Les attentes des ménages dans les différents secteurs ont permis de formuler les recommandations qui ont été déclinées en plan d'actions.

ABSTRACT

The objective of this evaluation is to support the municipality in the realization of a citizen control of public action in the areas of health, education, hydraulics and communal service. The objective of this survey is to collect from the populations of the Commune their perceptions on the satisfaction of the public service offer in the sectors mentioned above. This survey is based on a fairly dense legal and regulatory framework consisting of texts transferring competences to the Commune in terms of local development. To this effect, we can cite Law N ° 2004/017 of 22 July 2004 on the direction of decentralization and Law N ° 2004/018 of 22 July 2004 laying down the rules applicable to the communes.

The methodology adopted consists of administering a questionnaire to 312 households of the municipality randomly drawn in the EC-ECAM 4 database. At the end of this survey, which took place from 09 to 14 October 2017, the satisfaction levels households of the municipality in the public service offer were collected in the aforementioned fields.

The main results obtained from this survey show that in the water sector, 37.1% of the surveyed households are satisfied by the water supply in the Commune. The reasons for non-satisfaction of these households are: poor water quality (65.3%), insufficient water supply points (59.7%) and distance from water points (45.8%).

In the health sector, 53.1% of households are not satisfied. The reasons for the dissatisfaction are: the shortcomings related to the staff of the health facility (66%), the insufficiency of drugs (65%), and the distance of the health facilities (46, 6%).

In the education sector, 24% of households are unmet with regard to nursery education. With regard to secondary education, 11.8% of households are unmet. At the primary level, 35.4% of households are unmet. The reasons given to justify their dissatisfaction are: distance from basic education services (29.1%), staff shortcomings (58%), insufficient classrooms (38.3%) , insufficient schools (27.3%), insufficient equipment (39.5%), lack of distribution of textbooks (32.1%), high cost of schooling (32%), 1%) and poor results (21%).

With regard to communal service, 78.2% of households are not satisfied with the services provided by the municipality. The reasons given to justify their dissatisfaction are the heaviness in the processing of user requests (24%), the non involvement of the population in municipal management (72.6%), the unavailability of the municipal executive (Mayor and his assistants) (36.3%) and the non-visibility of municipal action (81%).

In order to improve the provision of public services to households in the Commune,

recommendations have been made.

In the water sector, these are: *(i)* the construction of additional water points, *(ii)* the improvement of the quality of existing water points, *(iii)* the reduction of points repair time water supply, *(iv)* the reactivation of failed water points, *(v)* the training of the population on water purification techniques and *(vi)* the revitalization of water point's management committees water.

With regard to the health sector, *(i)* informing people about the official costs of health services, *(ii)* supplying health facilities with essential drugs, *(iii)* assigning health care staff to health facilities and *(iv)* systematization of the dissemination of information to the population on the management of health facilities through dialogue structures (management committee, health committee, etc.).

With regard to the education sector, *(i)* the construction of new classrooms, *(ii)* the assignment of qualified teachers in schools, *(iii)* the strengthening of educational establishments in teaching equipment and materials, *(iv)* improving the coverage of secondary schools in the Commune; and *(v)* setting up a mechanism for encouraging pupils by awarding scholarships.

With regard to the communal service, *(i)* the information of the population on the actions of the Commune and *(ii)* the implication of the populations in the management of the affairs of the Commune.

The expectations of the households in the various sectors made it possible to formulate the recommendations that were broken down into an action plan.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Indicateur du niveau d'enracinement de la culture démocratique d'un pays, la décentralisation rend effective la participation des citoyens à la gestion des affaires locales. Elle est porteuse de réels espoirs d'un développement durable. Au Cameroun, le processus de décentralisation est en cours. L'histoire de la décentralisation au Cameroun est antérieure à l'indépendance du pays. On peut rappeler, à cet effet que, c'est en 1941 que furent créées les Communes de Yaoundé et de Douala.

Depuis ces années, la pratique de la décentralisation n'a cessé d'évoluer au Cameroun à travers la mise en place d'autres Communes. Toutefois, c'est surtout la loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 qui a donné une impulsion nouvelle et un rôle accru et déterminant à la décentralisation pour améliorer et dynamiser le développement politique, social et économique du Cameroun.

En effet, le Titre 10 de cette loi traite des collectivités territoriales décentralisées de la République, il s'agit des Régions et des Communes. A ce jour, seule la Commune est fonctionnelle, alors que la Région, dans l'esprit de la Loi de 1996, est encore attendue.

L'enjeu majeur de la décentralisation est de promouvoir le développement durable en impliquant les populations de la base à la gestion de leurs affaires. Il s'agit d'aller bien au-delà de ce que l'institution communale permettait de faire jusque-là. Et oser franchir le pas décisif d'une grande responsabilisation des populations. Il est question d'inciter les populations à prendre des initiatives au plan local à s'investir dans la recherche des solutions idoines à leurs problèmes.

Dans ce contexte de décentralisation, le contrôle citoyen de l'action publique apparaît donc comme toute action de la part des citoyens ou des OSC qui vise à assurer une meilleure gestion des ressources mises à la disposition des Communes. C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec la Commune et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) ou « Citizen Reporting Cards » dit Scorecard.

Le présent rapport qui donne les résultats du ScoreCard est divisé en six parties. Il a débuté par l'Introduction Générale. Le Chapitre I présente le cadre juridique et réglementaire en matière de décentralisation et de développement local tandis que le Chapitre II aborde la synthèse

méthodologique de l'enquête sur le contrôle citoyen de l'action publique. Le Chapitre III présente les principaux résultats ainsi que les améliorations suggérées. Le Chapitre IV aborde le plan d'actions pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune. La dernière partie est réservée à la Conclusion générale.

CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

L'histoire de la décentralisation au Cameroun remonte à près d'un siècle à l'époque où le Cameroun oriental et le Cameroun occidental sont sous régime de territoire dit « sous mandat » par le traité de Londres. Ils sont ainsi administrés de 1922 à 1945 par la Grande Bretagne et la France.

Le Cameroun connaît l'influence de deux modes d'administration différents, selon que l'on se trouve dans sa partie anglophone ou francophone.

La partie anglophone est influencée par les pratiques de « l'administration indirecte » ou « indirect rule » (dont l'essentiel de la politique consiste à s'appuyer sur les structures traditionnelles de base existantes pour créer des institutions communales, en même temps qu'elle s'y réfère pour découper le territoire en circonscriptions administratives) et les « native authorities ». Pour les besoins d'adaptation à la modernité et aux responsabilités de plus en plus accrues, les « natives authorities » seront progressivement mutées en « local authorities », sortes d'assemblées locales collégiales composées des chefs traditionnels et des personnalités élues, et enfin en « local councils » ou collectivités locales.

Dès 1916, la France divisa la partie francophone du territoire camerounais en neuf circonscriptions administratives (régions) ayant à leur tête des gouverneurs.

En 1935, le Cameroun francophone comptait 19 régions divisées en plusieurs subdivisions et postes administratifs. L'intérêt de la question du découpage administratif réside dans le fait majeur que chacune de ces unités administratives servira plus tard de socle à la création des Communes.

Les premières Communes, dites mixtes, du Cameroun oriental (francophone) sont créées dans les deux plus grandes villes de Douala et de Yaoundé, à la suite de l'arrêté du 25 juin 1941 du gouverneur français de l'époque au Cameroun.

L'unification du Cameroun en 1972 s'est accompagnée d'une série de réformes, dont les plus importantes concernaient la multiplication et l'uniformisation des circonscriptions

administratives par la loi du 24 juillet 1972. La Loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 crée un nouvel échelon de collectivités territoriales (la Région) sur la base des dix provinces existantes. A ce jour, il existe donc 370¹ collectivités territoriales décentralisées au Cameroun, suite à des lois de décentralisation du 22 juillet 2004 et des nombreuses créations d'arrondissements intervenues entre-temps (voir décret 12/11/2008). Dans la suite, les textes qui règlementent la décentralisation seront présentés.

I.1 Cadre juridique et réglementaire de la décentralisation

La décentralisation est institutionnalisée au Cameroun par la Constitution du 18 janvier 1996. Plusieurs textes seront ensuite votés pour en donner plus de précisions. Voici quelques-uns de ces textes :

- La Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- La Loi N° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Régions ;
- La Loi N°2009/11 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Décentralisées ;
- La Loi N°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;
- La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

A coté de toutes ces lois, il convient également de noter la présence de nombreux textes d'application à l'instar du :

- Décret N°2008/013 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Décentralisation ;
- Décret N°2008/014 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Comité Interministériel des Services Locaux ;
- Décret N°2009/248 du 05 août 2009 portant sur les modalités d'évaluation et de répartition de la dotation générale de la décentralisation ;
- Décret N°2010/246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de santé publique ;
- Décret N°2010/0247/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines

¹ <https://www.memoireonline.com/01/14/8570/Decentralisation-et-fonctionnement-des-communes-au-Cameroun-Cas-de-la-commune-d-arrondissement-de.html>

compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'éducation de base ;

- Décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat ;
- Décret N°2010/1734/PM du 01 juin 2010 fixant le plan comptable des collectivités territoriales décentralisées ;
- Décret N°2010/1735/PM du 01 juin 2008 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées ;
- Décret N°2011/0002/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de formation professionnelle ;
- Décret N°2011/0004/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de construction, d'équipement, et de gestion des centres médicaux d'arrondissement ;
- Décret N°2011/1116/PM du 26 avril 2011 fixant les modifications de la coopération décentralisée ;
- Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement. Ce décret crée le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- La circulaire N°001/CAB/PM du 11 janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles.

Par ailleurs, la décentralisation au Cameroun est régie par plusieurs principes au rang desquels :

- **Le principe de subsidiarité** : il s'agit de désigner à l'échelon de la plus grande proximité ce qui peut être plus efficacement fait. Étant donné que la plupart des collectivités locales sont dotés de faibles ressources, ce principe doit s'appliquer avec pragmatisme.
- **Le principe d'égalité** : afin de rendre plus opérationnelle la décentralisation sur toute l'étendue du territoire, l'Etat transfère les mêmes compétences à toutes les collectivités locales de même catégorie.
- **Le principe de progressivité** : la répartition des compétences doit tenir compte de la capacité des collectivités locales à les exercer

I.2 Promotion du développement local

Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire d'échelle locale à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources matérielles et immatérielles. Le développement local vise à améliorer le cadre de vie des personnes de la communauté pour qu'elles puissent profiter d'un environnement sain et agréable. Il vise également à améliorer le milieu de vie de ces populations qu'elles puissent s'épanouir dans leur communauté.

D'un point de vue opérationnel, le développement local s'appuie sur des méthodes qui mobilisent généralement trois principaux éléments :

- L'élaboration d'outils de production d'informations et de connaissances afin d'identifier les ressources du territoire ; (ex : diagnostic du territoire) ;
- La mise en place d'outils de concertation, de mobilisation et de coopération entre acteurs visant à valoriser les ressources en question et, si nécessaire, à en développer de nouvelles ; (ex : forums, groupes de travail, etc.) ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de projets grâce à un système plus ou moins formalisé de gestion et de prise de décisions.

Au Cameroun, il existe plusieurs acteurs intervenant dans la promotion du développement local.

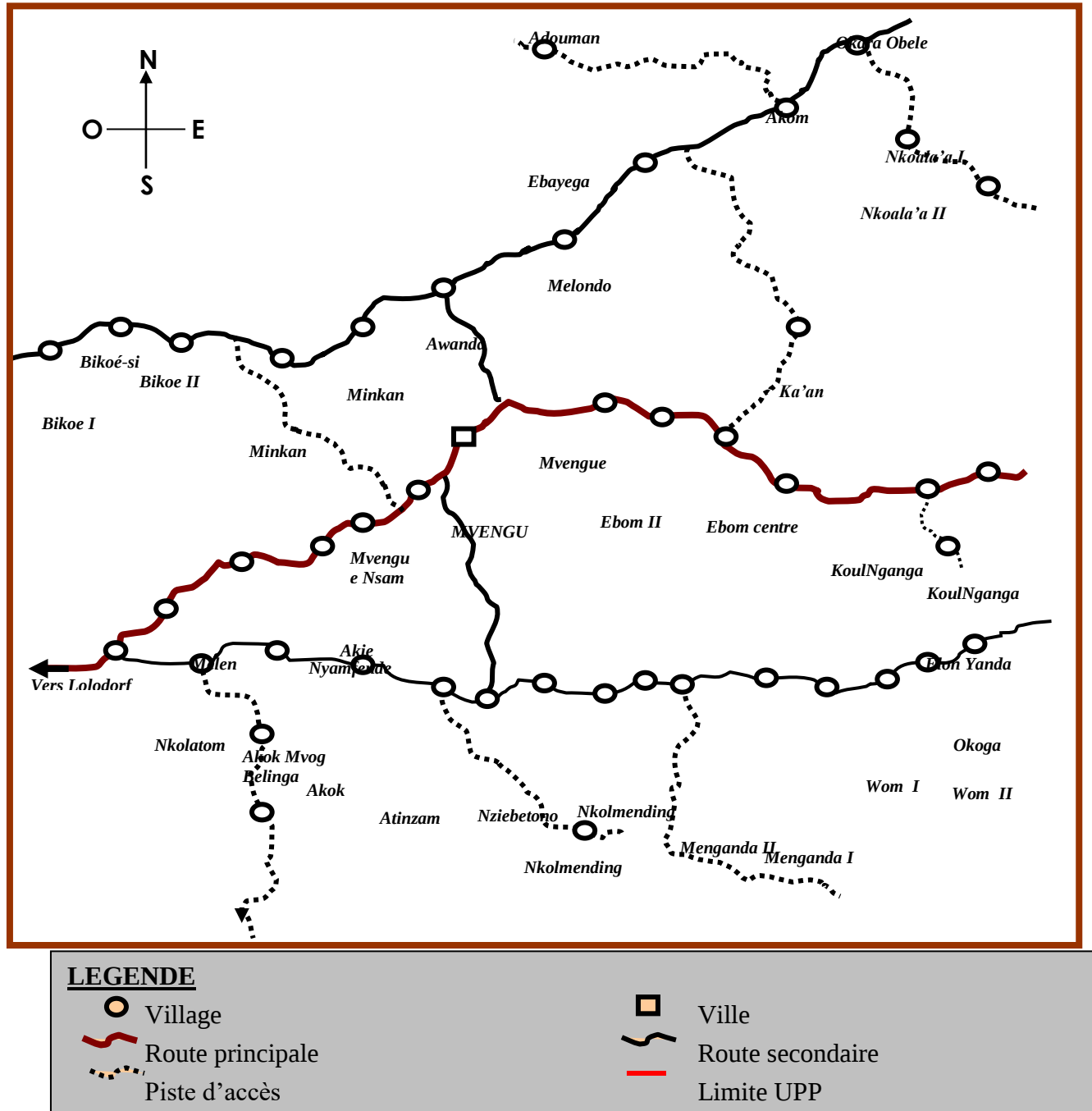
Il s'agit principalement du :

- Du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local créé le 02 mars 2018 ;
- Du Programme d'Appui à la décentralisation et au Développement Local ;
- Du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM) ;
- Du Programme National de Développement participatif (PNDP) ;
- Des Collectivités Territoriales Décentralisées (Communes) ;
- Des Organisations de la Société Civile (OSC) ;
- Du Conseil National de la Décentralisation (CND) ;
- Du Comité Interministériel des Services Locaux (CISL)

I.3-Brève présentation de la Commune de Mvengue

La Commune de Mvengue est située dans le Département de l'Océan, Région du Sud Cameroun, à environ 112 kilomètres d'Ebolowa sur l'axe routier Ebolowa-Mvengue en passant par Lolodorf et à environ 135 km d'Ebolowa sur la route Ebolowa- Mengueme en passant par Ngomedjap. Elle est située en pleine forêt équatoriale et s'étend sur une superficie de 821 km². La Commune

de Mvengue est limitée au Nord par la Commune de Ngomedjap (Département du Nyong et So'o, Région du centre), à l'Ouest par la Commune de Makak (Département du Nyong et Kélé, Région du Centre), à l'Est par la Commune de Biwong-Bané (Département de la Mvila, Région du Sud) et au Sud par la Commune de Lolodorf (département de l'Océan, Région du Sud). (Voir Carte 1).



Carte 1: Localisation de la Commune de Mvengue

Source : PCD de la Commune, 2015

I.3.1-Milieu biophysique

Climat

La Commune de Mvengue appartient à la zone équatoriale humide. Son climat est de type guinéen à quatre saisons d'inégales durées réparties ainsi qu'il suit :

Une grande saison sèche, de mi-novembre à mi-mars,

Une petite saison de pluies, de mi-mars à mi-juin,

Une petite saison sèche, de mi-juin à mi-août,

Une grande saison de pluies, de mi-août à mi-novembre.

La pluviométrie moyenne se situe autour de 1 600 mm et les températures varient entre 22° et 32°. Les pluies sont abondantes, assez régulières et l'hygrométrie relative est de 80%. Ce climat est propice à deux cycles de cultures. Depuis quelques années, des perturbations saisonnières sont observées dans l'ensemble de la Commune.

Relief

La Commune de Mvengue se situe au cœur du plateau central camerounais, un peu au-dessus de l'équateur. Son relief est relativement accidenté en bordure de rivières et certains abords de la Lokoundjé. L'altitude moyenne est de 700 mètres. Plusieurs collines se recensent de manière particulière : NKOLBESSANDA dans le village d'Akok. Le ravinement est très perceptible en bordure et le long de la route où il n'existe pas de latérite.

Sols

La Commune de Mvengue est située dans le domaine des sols ferralitiques, relativement pauvres, nécessitant des amendements en cas d'agriculture intensive ou des jachères prolongées pour permettre aux sols de se reconstituer. Cependant, sous le couvert forestier, l'humus assez abondant mesure généralement entre cinq et dix centimètres, ce qui procure une relative fertilité à ces sols et les expose également à un lessivage facile en saison pluvieuse, notamment lorsqu'ils sont décapés. Après la couche d'humus assez noirâtre, l'on rencontre un horizon de couleur brune. Les sols hydromorphes qui longent les zones marécageuses et les abords des cours d'eau permettent la pratique des cultures de contre saison en saison sèche.

Hydrographie

La Commune de Mvengue est baignée par de nombreux cours d'eau dont les plus importants sont : Bikoé ou Lokoundjé, Akiae, Mvengue, Awanda. La Lokoundjé coule à l'intérieur de la

Commune sur plusieurs kilomètres au nord et à l'ouest de la ville de Mvengue et longe les villages vers Bikoe I, Bikoe-si et Bikoe II. En plus de ces principaux cours d'eau, il existe d'abondantes rivières et ruisseaux assez poissonneux, si bien que les populations aux abords peuvent facilement s'offrir du poisson en toutes saisons.

Végétation

La végétation de Mvengue est celle de la forêt dense équatoriale humide. Elle appartient aux formations mixtes semi caducifoliées toujours vertes, présentant des faciès de dégradation le long de la route à cause de l'occupation et des activités humaines (habitations, cultures de proximité et réseaux de pistes). La végétation est essentiellement constituée d'une forêt primaire, d'une forêt secondaire selon qu'on s'enfonce dans la forêt. Les jachères sont aux abords de la route et des zones de cultures et d'habitation. Les forêts marécageuses sont riveraines des marécages, marais et autres cours d'eau. La forêt regorge d'une diversité d'essences d'exploitation ainsi que de nombreux produits forestiers non ligneux.

Faune

La faune domestique est composée de chiens, chats, chèvres, moutons, porcs, poulets, canards en divagation. La densité du réseau hydrographique montre la diversité des produits halieutiques. Les espèces les plus rencontrées comprennent entre autres les siluridae, les claridae et le poisson courant (*Malapterurus electricus*).

En l'absence d'études spécifiques, la mission n'a pas eu connaissance des données sur la faune sauvage. Les seules références relativement comparables proviennent d'études réalisées dans la région de Campo/Ma'an et dans la région du Dja. Néanmoins, les densités faunistiques dans les zones dégradées et de forêt secondaire sont faibles en raison des activités humaines.

I.3.2-Milieu humain

Quelques repères historiques

Le Tableau 1.1 présente le profil historique de la Commune de Mvengue.

Tableau 1.1: Profil historique de la Commune de Mvengue

Date	Evénement	Impact sur la population
1885	Installation des premiers villages	Début des échanges socioéconomiques
Vers 1910	Bikop a été incendié pour que ses résidents aillent rejoindre leurs frères à	Volonté de regroupement

	ABAM	
Vers 1915	Création de la route Kribi -Yaoundé passant par Akiaé-Mvengue-Nsam	Facilite le développement de la zone
1933	Installation de l'église catholique	Baisse des pratiques de sorcellerie
1939	Création de l'Unité administrative de Mvengue	Rapprochement des administrés de l'administration
Vers 1940	Création de la route Abam-Elon-Atinzam	Désenclavement de la zone
1949	Ouverture à la main de la route MINKAN I – MINKAN II-BIKOE II	Facilitation de la circulation des hommes et des biens
1956	La venue de l'Union Camerounaise (U.C.) avec Dominique AKOA	Emergence politique
	Construction d'un pont à AKOM sur la Lokoundjé	Début du développement de la localité
1959	Création du district de Mvengue	Rapprochement sur le plan sociologique des centres de décisions qui se trouvaient jusqu'alors à Lolodorf
1960	Création de la Commune de Mvengue	Rapprochement sur le plan sociologique des centres de décisions qui se trouvaient jusqu'alors à Lolodorf
1966	Mvengue devient autonome	Implication des populations dans le processus de développement
1968	Mort du père GROSS Francis, prêtre et agent de développement	Arrêt de plusieurs projets entamés sous son ministère
	Création de la route NKOALA'A I – OKARA OBELE à la main	Emergence des populations locales
1969	Construction du bureau de poste de Mvengue	Rapprochement des pensionnaires de la perception – limitation des déplacements sur Lolodorf
1973	Début des activités de la SODECAO	Amélioration quantitative et qualitative de la production du cacao
1975	Création de la route Melangue-Bikop-Elon	Désenclavement de la zone
1984	Création d'un poste agricole à MINKAN I	Amélioration de l'encadrement agricole
1990	Séjour de deux évêques à MELONDO. Leurs Excellences Célestin NKOU'OU et Paul ETOGA pour une conférence épiscopale	Incompréhensions levées ; meilleur délimitation des deux Diocèses
1993	Création du CETIC de Mvengue	Facilitation de l'accès des jeunes à l'éducation
1995	Fermeture de la pharmacie de la paroisse de Melondo, suite au départ de Monsieur l'Abbé MAZUD (de nationalité Polonaise)	- Recrudescence des maladies - Augmentation des frais de santé
	Création de la SAR-SM d'Ebom Centre	Ouverture de petits métiers
1996	Epidémie de diarrhée	Diminution de la population (22 morts) – timide intervention des pouvoirs publics (district de santé de Lolodorf, et de la délégation Provinciale de la Santé du Sud – renforcement du sentiment d'être des citoyens à part
1977	Aménagement de la piste dite « Minkane » par un expatrié du nom de RAY Jean (forestier) après un accord avec la SODECAO	Facilitation des déplacements des hommes et des biens vers Mvengue
	Construction d'un pont en matériaux	Désenclavement de l'UPP – liaison facile entre BIKOE I

	provisoires sur le fleuve BIKOE par RAY Jean.	d'une part et BIKOE-SI et BIKOE II d'autre part – déplacements faciles vers Lolodorf
1998	Ordination Sacerdotale du premier prêtre originaire de MELONDO, en la personne de Monsieur l'Abbé Jean ETOUNDI	-Regain de foi pour les ouailles -Fierté pour les populations de MELONDO
	Création du centre de santé intégré	Amélioration de l'état de santé des populations de l'UPP
2000	Fermeture de l'école catholique de MINKAN I et ouverture de l'école publique de Minkan I	Départ des missionnaires
2001	Ouverture du Collège Technique Agricole (CTA) de MELONDO	Formation des jeunes en agriculture
2002	Création de l'ENIEG de Mvengue	Explosion démographique/brassage des populations
2002-2003	Traversée du pipeline Tchad - Cameroun	Compensation des dégâts causés aux réalisations individuelles en numéraire – compensations communautaires (1 puits réalisé, deux sources aménagées, fongicides, plants de palmier à huile, 100 chaises, tenues sportives) – recrutement des jeunes de l'UPP pour des emplois temporaires – construction d'un pont définitif sur BIKOE – montée de la prostitution – recrudescence du vol de bétail
2003	Fermeture du CTA de MELONDO	Délaissement des producteurs
2004	Ouverture du CETIC de MELONDO	Meilleur encadrement péri- scolaire des jeunes
2006	Création du CES d'Ebon Centre	Rapprochement de l'école aux élèves
2007	Visite des Gouverneurs du Sud et du Littoral accompagné d'un impressionnant contingent de militaires à la recherche de l'épave de l'avion de KENYAN AIRWAYS	Pénurie des vivres due à la dévastation des champs par les militaires à la recherche de l'épave de l'avion
	Distribution de la redevance forestière annuelle	Amélioration de l'habitat et de l'éclairage domestique (achat des groupes électrogènes) – abandon temporaire des champs suite à l'acquisition de l'argent facile
	Accueil de la coupe de la fraternité « Route Minkan »	Dépistage et soins de plusieurs maladies (hernies, yeux, MST et VIH/SIDA) – brassage des populations – présence des hautes personnalités

Population

La population dans l'ensemble de la Commune de Mvengue appartient au grand groupe linguistique Beti de la tribu Ewondo, majoritairement constituée de femmes et de jeunes. Les principales tribus sont : les Enoah, les Yanda, les Mvog Tsoung, les Embouris, les Engoé, les Essom, les Evouzok, les Eben, les Mezong, les Embon, etc. On y retrouve également des ressortissants de l'Ouest, Sud-Ouest et Nord-Ouest qui y sont installés depuis plusieurs années.

La principale langue parlée est l'Ewondo. Cette population répartie dans 47 villages (chefferies de 3^e degré) est regroupée au sein de 4 groupements (chefferies de 2^e degré) à savoir : a) le groupement ENOAH YANDA Centre ; b) le groupement ENOAH YANDA Ouest, c) le

groupement ENOAH YANDA Nord et d) le groupement MVOG TSOUNG MBALLA.

Activités économiques

Les principales activités économiques des populations de la Commune sont : l'agriculture, l'élevage puis le commerce et l'artisanat.

- **L'agriculture**

La Commune de Mvengue est une agglomération rurale à vocation agropastorale. On estime à 95% la population dont les revenus proviennent essentiellement de l'agriculture. Le système cultural est celui de l'agriculture itinérante sur brûlis avec association des cultures. Deux types de cultures sont pratiquées par les populations, les cultures vivrières et les cultures de rente ou pérennes. La taille des exploitations varie entre 1/4 et 02 hectares pour les parcelles de cultures vivrières et de 1,5 à 10 hectares pour les parcelles de cultures de rente. Le cacao est la principale culture de rente de la zone.

- **L'élevage**

L'élevage pratiqué ici est un élevage extensif de type traditionnel. Il est essentiellement composé de la volaille, des porcins, des ovins et des caprins. Pratiquement chaque ménage dispose d'une ou plusieurs catégories d'animaux et oiseaux qui sont généralement en liberté, sans un véritable plan d'alimentation ou de prophylaxie. Le nombre de têtes évoluant au gré des reproductions et des épidémies. C'est ce type d'élevage qui est le plus fréquent. Néanmoins, on observe quelques cas d'élevage en claustration (porcs) et des fermes modernes pour les poules dites de ferme. Dans l'un et l'autre cas, la production est destinée à la vente, à la consommation lors des grandes manifestations (mariages, fêtes religieuses, rencontres politiques...) et accessoirement pour la consommation courante.

En dehors des poules de ferme dont les ventes se déroulent immédiatement dès l'atteinte de la maturité, les autres produits de l'élevage ne bénéficient pas d'une publicité particulière. Ils sont écoulés au gré de la demande.

Il faut tout de même souligner que les revenus issus de l'élevage constituent une source non négligeable d'entrée d'argent pour les ménages qui pratiquent cette activité avec un respect des normes techniques.

- **Le commerce**

L'activité commerciale dans la Commune de Mvengue est représentée par des boutiques de

commerce général, des débits de boisson et d'étagères de vendeurs ambulants ; surtout dans le périmètre urbain. En zone rurale, en fonction de l'importance de l'agglomération, il existe des échoppes pour la vente des produits de première nécessité et les petits services de proximité. Dans les deux cas, le ravitaillement se fait hors de la Commune notamment à Yaoundé, Mbalmayo et Lolodorf. Le volume des échanges varie en fonction des périodes appelées saison et calquées sur la vente ou non du cacao. Ainsi, la période allant de septembre à décembre qui correspond à la période de commercialisation du cacao est plus propice aux affaires.

A contrario, de décembre à août, c'est la période dite morte au cours de laquelle les affaires sont peu florissantes.

Pour ce qui est des équipements marchands, la Commune dispose de quelques échoppes dans le périmètre urbain, ainsi que d'un bâtiment en matériaux définitifs qui sert d'économat.

En revanche, en zone rurale, mis à part les hangars jadis construits par la Société de Développement du Cacao (SODECAO) et qui abritaient les ventes groupées du cacao, il n'existe pratiquement pas d'équipements marchands, les petits marchés périodiques organisés se déroulent sur des terrains vagues.

CHAPITRE II : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE SUR LE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Ce chapitre, va présenter la synthèse méthodologique de l'enquête. Pour cela, on s'attardera sur les points importants notamment : le contexte de l'étude, l'objectif et la méthodologie du CCAP, la méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données et enfin la méthodologie de mesure des indicateurs de perception.

II.1 Contexte de l'étude

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004, par le Gouvernement avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de décentralisation. Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens de la Commune justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fondent

l'engagement citoyen.

Au cours de la deuxième phase du Programme, un mécanisme de contrôle citoyen a été expérimenté dans 10 Communes pilotes à travers le ScoreCard. Il s'est appuyé, d'une part, sur la réalisation d'une enquête de perception des populations sur l'offre des biens publics et des services communaux, et d'autre part, sur la dissémination des résultats en vue d'opérer des changements significatifs sur la qualité des biens et services communaux.

La mise à l'échelle de cette opération est envisagée dans le cadre de la troisième phase du PNDP, dite phase de consolidation, qui se donne comme objectif de développement de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des Communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Son cadre des résultats en fait d'ailleurs une exigence en retenant parmi ses indicateurs, celui se rapportant au « Nombre de Communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information ».

Dès lors, le Programme a conduit un processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans 160 Communes, cible de l'indicateur susmentionné. À travers ce processus, le Programme voudrait consolider la prise en compte des aspirations des populations non seulement dans ses réalisations, mais également dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal.

Ainsi, une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal de Mvengue, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture du service communal a été réalisée.

II.2 Objectif et Méthodologie du CCAP

Le contrôle (suivi) citoyen de l'action publique (CCAP) peut être défini comme toute action de la part des citoyens à donner leurs appréciations, ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à capter les avis des populations sur l'action publique ou à obliger à rendre compte aux citoyens. Il permet d'apprécier la pertinence des projets/ programmes et des moyens qui y sont affectés, réorienter les axes de développement en fonction des besoins nouveaux identifiés et compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire).

II.2.1 Objectifs de la CCAP

L'objectif du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) est d'accompagner la Commune de Mvengue dans la réalisation d'un contrôle citoyen des actions qu'elle mène. Plus spécifiquement, il s'agit de renforcer les capacités de la Commune pour qu'elle puisse capitaliser les leçons apprises et conduire les changements qui seront suggérés à l'issue de l'opération. Ceci rendra la Commune capable de reprendre le processus par la suite.

II.2.2 Méthodologie de mise en œuvre du CCAP

Le CCAP peut se faire selon plusieurs axes qui se présentent comme suit : le budget participatif, l'analyse politique du budget, les audits sociaux, le suivi de la dépense, l'évaluation des services fournis, et les exposés médiatiques. Pour la présente opération, c'est l'axe de « l'évaluation des services fournis » qui a été retenu pour la réalisation du CCAP dans la Commune de Mvengue. La méthodologie de la mise en œuvre du CCAP tourne autour des grandes étapes suivantes : les travaux préparatoires, le déroulement de l'enquête, le traitement et analyse des données, la rédaction du rapport, et la diffusion des informations, leçons apprises et négociation des changements.

Les travaux préparatoires consistent en la mise en place du comité de supervision de l'opération, la négociation de l'engagement des parties prenantes pour l'opération et la préparation des descentes sur le terrain. Cette dernière étape a permis de sensibiliser les populations et les autorités locales (Sous-préfet, Maire, sectoriels, et Chefs traditionnels) sur le CCAP.

II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données

Le déroulement de l'enquête s'est fait en deux phases à savoir le tirage de l'échantillon et la collecte des données proprement dite.

II.3.1 Tirage de l'échantillon

Les principales caractéristiques du plan de sondage sont décrites dans la présente partie. Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. L'objectif principal du plan de sondage de l'enquête ScoreCard est de produire des estimations statistiquement fiables de la plupart des indicateurs au niveau de la Commune.

Une approche d'échantillonnage en grappes stratifié, à plusieurs degrés, a été utilisée pour la sélection de l'échantillon de l'enquête.

Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon de 312 ménages. Cette enquête s'est appuyé sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors de l'Enquête Complémentaire à la 4^{ème} Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4). Ces ménages ont été tirés proportionnellement au poids démographique de chacune des 18 ZD de la Commune.

Base de sondage et sélection des grappes

Le tirage de l'échantillon de ScoreCard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005) au Cameroun. L'échantillon des unités primaires de ScoreCard est le même que l'échantillon des unités primaires de l'enquête l'EC-ECAM4. De ce fait, il peut être considéré comme résultant d'un tirage à deux degrés.

Au premier degré, dans le cadre de l'EC-ECAM4, les zones de dénombrement (ZD) du recensement ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées dans chaque arrondissement à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménage a été tirée selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Sélection des ménages

Les listes des ménages ont été préparées par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque zone de dénombrement pendant l'EC-ECAM4. Les ménages ont ensuite été numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de

dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique. La sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique.

Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Au lieu de tirer directement les unités primaires à partir des zones de dénombrement issues de la cartographie du RGPH de 2005, il a été retenu d'utiliser pour ScoreCard les mêmes unités primaires de l'enquête EC-ECAM4 dans le but d'éviter de lourds et coûteux travaux de cartographie. Finalement ScoreCard repose sur un sondage à deux degrés.

Les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZD i , et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZD i de la Commune h . On notera que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par:

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe EC-ECAM4 dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD i de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

II.3.2 Collecte de données

Elle a fait ressortir la présentation des outils de collecte, la sélection des agents, la collecte proprement dite et l'exploitation des données.

Un questionnaire a servi à la collecte des données de cette enquête (voir Annexe III). Ce questionnaire comporte cinq (05) sections :

- **La section I. Signalétique** : situe la zone de travail et décline l'identité de l'enquête ;
- **La section II. Eau potable** : porte sur les questions liées aux systèmes publics d'approvisionnement en eau, la qualité de cette eau, sa disponibilité pour les populations et leur degré de satisfaction ;
- **La section III. Santé** : permet d'estimer la distance du ménage par rapport au centre de santé le plus proche, la fréquentation par les membres du ménage de cette formation sanitaire, l'appréciation des infrastructures sanitaires, leurs manquements et les attentes des populations locales ;
- **La section IV. Éducation** : capte de l'existence des écoles maternelles, primaires et secondaires et de formations professionnelles, et recueille les informations sur ces écoles, ainsi que les manquements et attentes dans ce domaine ;
- **La section V. Service communal** : collecte les informations sur un ensemble de services communaux, l'appréciation faite de ces services et l'implication des populations dans le fonctionnement de la Commune.

Formation des agents de collecte

La formation des agents de collecte a eu lieu du 06 au 08 octobre 2017. Elle a connu la participation de 15 candidats agents enquêteurs et 01 superviseur Communal. Cette formation a permis d'harmoniser la compréhension du questionnaire et la conduite de l'entretien avec l'enquête. L'accent a été mis sur l'attitude à adopter face à l'enquête ainsi que sur le mode de remplissage des questionnaires à travers des cas pratiques. Les simulations réalisées en salle et dans un ménage test ont permis de passer en revue l'essentiel des cas de figures qui pourront se présenter aux agents enquêteurs une fois sur le terrain. A l'issue de la formation, un test a permis de retenir 10 agents enquêteurs.

Collecte des données

La collecte de donnée s'est faite en 06 jours (du 09 au 14 Octobre 2017). L'unité d'enquête étant le ménage, le questionnaire est administré en priorité au chef de ménage ou à tout autre membre adulte du ménage présent et capable de donner des réponses aux questions posées en cas d'absence du chef de ménage. La collecte des données est suivie par la vérification des fiches d'enquête.

- **Exploitation des données**

Cette étape s'est déroulée en deux phases à savoir la saisie des données et la production du rapport du ScoreCard.

- **Saisie des données**

La saisie des données a été faite par le PNDP cependant, Le masque de saisie utilisé dans ce travail est conçu sous le logiciel CPro 6.3 par l'INS et mis à la disposition des agents de saisie recrutés par le PNDP. Les données saisies sont ensuite exportées dans le logiciel SPSS pour apurement et production des tableaux.

- **Analyse et production du rapport de l'étude**

Les données produites sont remises à l'OSC pour analyse et production du rapport.

II.4 Méthodologie de mesure des indicateurs de perception

Le calcul des indicateurs de perception est fait par l'Institut National de la Statistique (INS) et remis à l'OSC pour analyse.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES

Dans ce chapitre l'on présentera les principaux résultats et l'on suggérera par quelques améliorations souhaitées. Pour ce faire, l'on s'attardera sur la présentation de la population enquêtée, et les résultats saillants dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et enfin le service communal.

III.1 Présentation de la population enquêtée

L'échantillon de l'enquête sur le contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Mvengue était composé de 312 ménages. Dans chacun des ménages enquêtés, le questionnaire est adressé prioritairement au chef de ménage. En son absence ou indisponibilité, il est adressé à tout autre membre adulte résident du ménage qui est présent et capable de répondre aux questions posées.

La répartition en pourcentage des répondants par groupe d'âge et par sexe (Tableau 1) montre que 80,3% d'entre eux sont âgés de plus de 20 ans ; 58,5% sont des hommes et 41,5% sont des femmes.

Tableau 3.II: Caractéristique des répondants

Groupe d'âges (%)												Sexe (%)		
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
0,9	5,7	7,9	6,6	11,4	11,4	8,3	10,9	7,9	8,7	18,8	1,7	58,5	41,5	100,0

Source : SCORECARD Mvengue, 2017

Le tableau 3.2 ci-dessous présente la répartition en pourcentage des chefs de ménages réellement enquêtés. Il ressort que 94,9% des chefs de ménages enquêtés ont plus de 20 ans, 72,9% d'entre eux sont des hommes et 27,1% sont des femmes.

Tableau 3.III: Caractéristique des chefs de ménages enquêtés

Groupe d'âges - chef du ménage												Sexe du chef de ménage		
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total

0,4	1,3	4,4	7,9	9,2	12,7	7,9	10,0	10,5	9,6	21,4	4,8	72,9	27,1	100,0
-----	-----	-----	-----	-----	------	-----	------	------	-----	------	-----	------	------	-------

Source : SCORECARD Mvengue, 2017

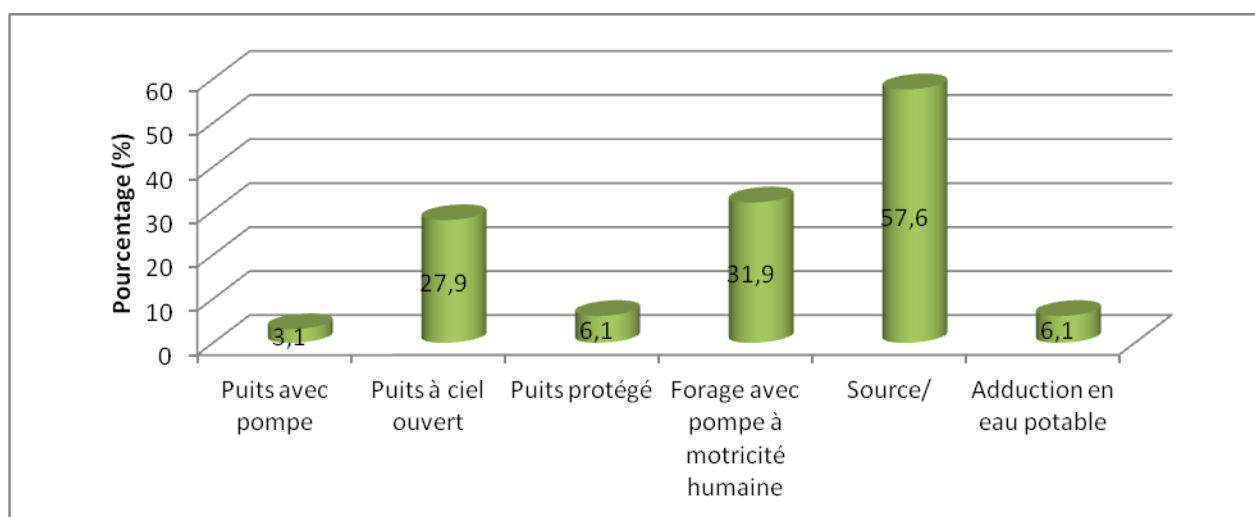
III.2 Secteur de l'hydraulique

Le parc hydraulique de la Commune est constitué de 03 châteaux alimentés par 03 forages et de 10 puits à pompe manuelle². Son réseau hydrographique est assez dense et constitué de 200 sources naturelles.

III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique

Dans la Commune, il existe plusieurs systèmes d'approvisionnement en eau. Les points d'eau fréquemment cités sont les sources/rivières (57,6%) et les forages avec pompe (31,9%). Le graphique 3.1 montre que les sources/rivières (57,6%) et les puits à ciel ouvert (27,9%) sont les principaux systèmes publics d'approvisionnement en eau utilisés par les ménages.

Graphique 3.1: Systèmes publics d'approvisionnement en eau des ménages de la Commune de Mvengue



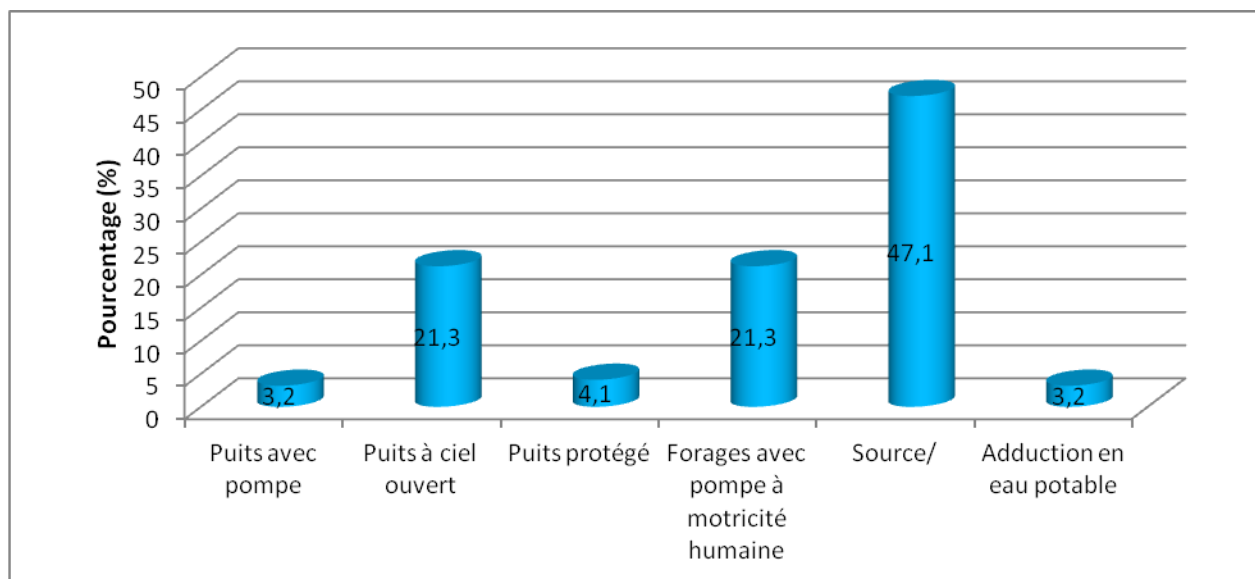
Source : SCORECARD Mvengue, 2017

Le graphique 3.2 ci-dessus révèle que les ménages enquêtés de la Commune utilisent majoritairement les sources/rivières (47,1%), les forages avec pompe à motricité humaine (21,3%), les puits à ciel ouvert (21,3%) et les puits protégés (4,1%) comme source principale d'approvisionnement.

² Source : PCD, 2015

Des ménages, 96,5% utilisent de l'eau potable. En revanche, 3,5% des ménages utilisent une eau dangereuse pour la santé. Ce qui les exposerait aux risques liés aux maladies hydriques. Il est à noter que 37,1% des ménages utilise une eau non améliorée. Cependant, 96,5% déclarent utiliser une eau potable.

Graphique 3.2: Source d'eau principale des ménages de la Commune de Mvengue



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

D'après le tableau 3.3 ci-après, 56,6% des ménages consultés déclarent que l'eau est de bonne qualité. Par ailleurs, 38,5% des personnes enquêtées trouvent que l'eau a un goût, 37,6% déclarent qu'elle a une odeur et 35,5%, une couleur. La grande majorité des ménages (88,7%) déclarent que l'eau est disponible toute la journée et (76%) des ménages enquêtés disent que l'eau est disponible toute l'année.

Tableau 3.IV: Perception de la qualité de l'eau consommée par les ménages

	Qualité de l'eau				Eau a une odeur				Eau a un goût				Eau a une couleur			
	Bonne	Mauvaise	Indifférent	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total
Pourcentage des ménages	56,6	37,1	6,3	100,0	37,6	62,0	0,5	100,0	38,5	59,7	1,8	100,0	35,7	62,9	1,4	100,0

Source: SCORECARD Mvengue, 2017

III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique

S'agissant du coût de l'eau, près de 6,8% des ménages payent l'eau de la principale source publique. En ce qui concerne l'accessibilité en termes de temps mis pour aller à pied puiser l'eau

et revenir, le tableau 3.4 ci-après montre que 24,5% des ménages enquêtés mettent plus de 30 minutes s’approvisionner en eau.

Tableau 3.V: Perception des ménages en fonction du temps mis pour la collecte de l’eau.

Proportion (%) des ménages ayant l’eau de la principale source publique d’eau disponible toute l’année	Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l’eau et revenir					Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l’eau de la principale source publique d’eau utilisée
	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total	
88,1	11,4	42,5	28,3	17,8	100,0	88,6

Source : SCORECARD Mvengue, 2017

Les infrastructures et services d’approvisionnement en eau présentent de temps à autre quelques défauts et pannes. En effet, 17,6% des ménages enquêtés déclarent avoir eu une panne de leur principal point d’approvisionnement en eau au cours des six derniers mois. Parmi ces ménages, 17,9% déclarent que le temps de réparation est de moins d’une semaine, 51,3% entre une semaine et un mois, et 12,8% plus de trois mois.

Par ailleurs, 17,9% des ménages déclarent que leur source d’eau n’a pas encore été remise en fonction. L’absence ou l’inactivité de certains Comités de gestion, l’absence de vraies courroies de transmission entre les villages et l’autorité municipale peuvent justifier le faible suivi des requêtes introduites et l’importance du temps de réponse enregistré pour la réparation de certains points d’eau.

Le tableau 3.5 ci-dessous présente la perception des populations sur le temps moyen mis pour la réparation de leur source d’eau principale.

Tableau 3.VI: Perception des ménages du temps moyen mis pour la réparation de la source d’eau principale en cas de panne

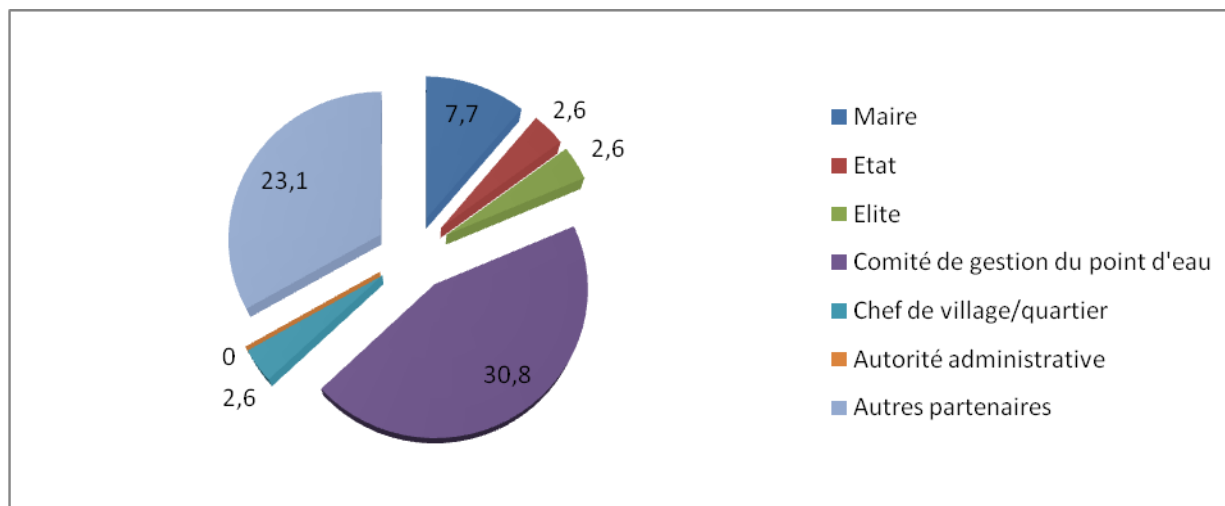
Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d’eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source					
	Moins d’une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
17,6	17,9	51,3	0,0	12,8	17,9	100,0

Source : SCORECARD Mvengue, 2017

Les réparations des sources d’eau en panne sont faites par les Comités de gestion (30,8%), les

autres partenaires (23,1%) (Voir graphique 3.3). Cependant, il est à noter que seulement 2,6% des ménages déclarent que leurs points d'eau sont entretenus par l'Etat, par les élites et par les Chefs de village/quartier et 7,7% des ménages déclarent que leurs points d'eau sont entretenus par la Mairie.

Graphique 3.3: Pourcentage des ménages déclarant la panne et estimant que la panne déclarée a été résolue



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique

L'enquête révèle que 41% des ménages ont exprimé un besoin en matière d'eau au cours des six derniers mois et seulement 9,6% ont obtenu satisfaction. Ces besoins ont été principalement adressés au Maire (70,2%), aux chefs de village/quartier (16%) et aux élites (23,4%) (Voir Tableau 3.6).

Tableau 3.VII : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau par les ménages enquêtés aux autorités

Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :								Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	CAMWATER/SNEC	Autre partenaire	

41,0	70,2	13,8	23,4	1,1	16,0	11,7	4,3	10,6	9,6
------	------	------	------	-----	------	------	-----	------	-----

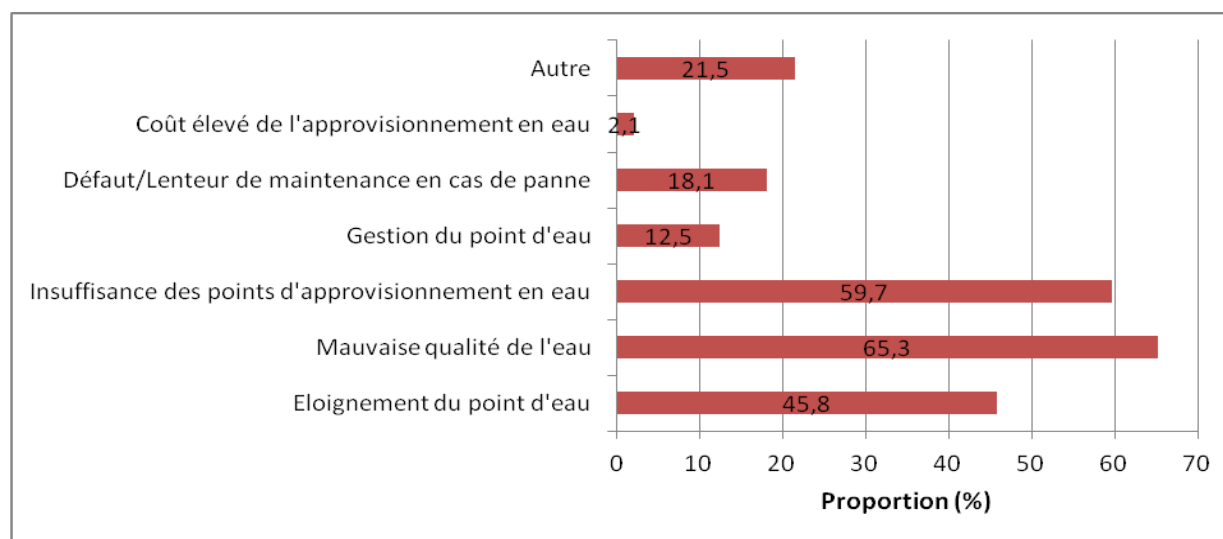
Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations

Plusieurs raisons sont avancées par les ménages pour expliquer leur non satisfaction. Il s'agit de la mauvaise qualité de l'eau (65,3%), l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau (59,7%), l'éloignement des points d'eau (45,8%), le défaut/lenteur de maintenance en cas de panne (18,1%) et la gestion du point d'eau (12,5%) (Voir graphique 3.4). La mauvaise qualité de l'eau est le motif le plus souvent avancé comme raisons de non satisfaction pour 65,3% des ménages enquêtés.

Cependant, très peu de ménages ont avancé la gestion des points d'eau (12,5%) et les lenteurs dans la maintenance des sources d'eau (18,1%).

Graphique 3.4: Raison de non satisfaction exprimée par les ménages exprimés

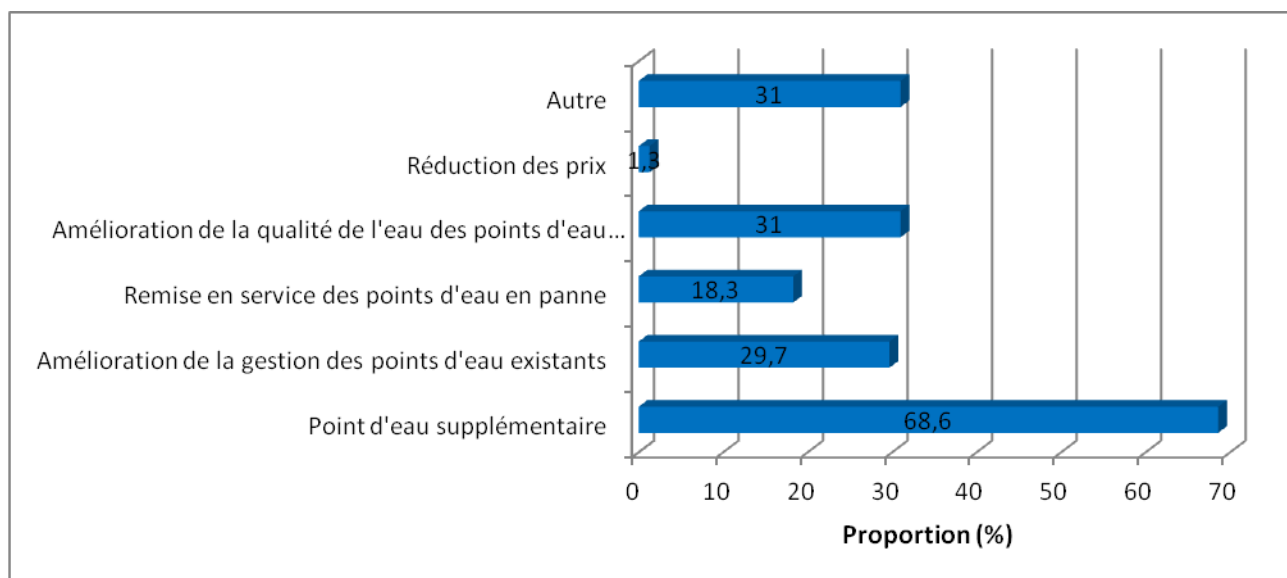


Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique

Les ménages ont formulé plusieurs attentes pour améliorer leur niveau de satisfaction dans le domaine de l'hydraulique (Voir Graphique 3.5). La plus grande attente est la construction des points d'eau supplémentaires pour 68,6% des ménages enquêtés. L'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existant est également une attente formulée par 31% des ménages enquêtés. L'amélioration de la gestion des points d'eau existant a été identifiée comme un motif d'insatisfaction pour (29,7%) des ménages et la remise en service des points d'eau en panne identifié pour (18,3%) des ménages enquêtés.

Graphique 3.5: Attentes de la population en matière d'hydraulique



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées

(i) Points forts

Les éléments qui constituent les points forts dans le domaine de l'hydraulique sont :

- L'accessibilité au point d'eau par la plupart des ménages ;
- La bonne qualité de l'eau ;
- La disponibilité de l'eau toute la journée et toute l'année.

(ii) Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménages en ce qui concerne l'offre publique en eau potable. Ces actions consistent à :

- Construire des points d'eau supplémentaires ;
- Améliorer la qualité des points d'eau existant ;
- Réduire les délais de réparation des points d'eau en pannes ;
- Remettre en service les points d'eau en panne ;
- Redynamiser les comités de gestion des points d'eau ;
- Former les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable.

III.3 Secteur de la santé

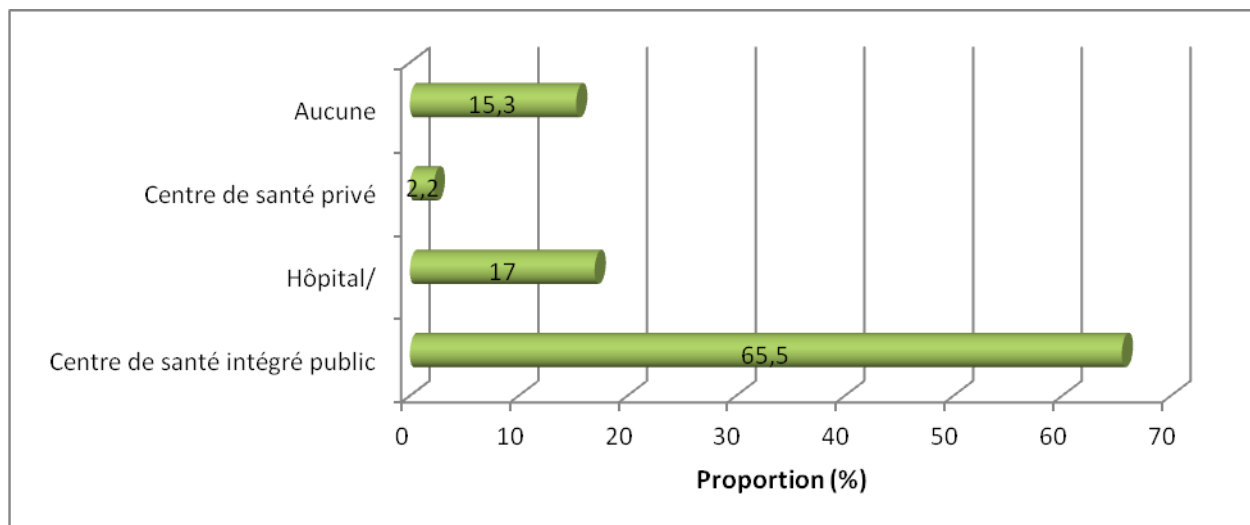
La couverture sanitaire de la Commune de Mvengue est assurée par un Centre Médical d'Arrondissement (CMA), sept (07) Centres de Santé Intégré (CSI) publics et un (01) centre de santé privé³.

³ Source : PCD 2015

III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé

L'enquête révèle que les formations sanitaires les plus proches des ménages enquêtés sont : les centres de santé intégrés publics (65,5 %), les hôpitaux/CMA (17%) et les centres de santé privés (2,2%) (Voir Graphique 3.6). Cependant, 15,3% des ménages estiment qu'ils ne sont pas situés à proximité d'une formation sanitaire.

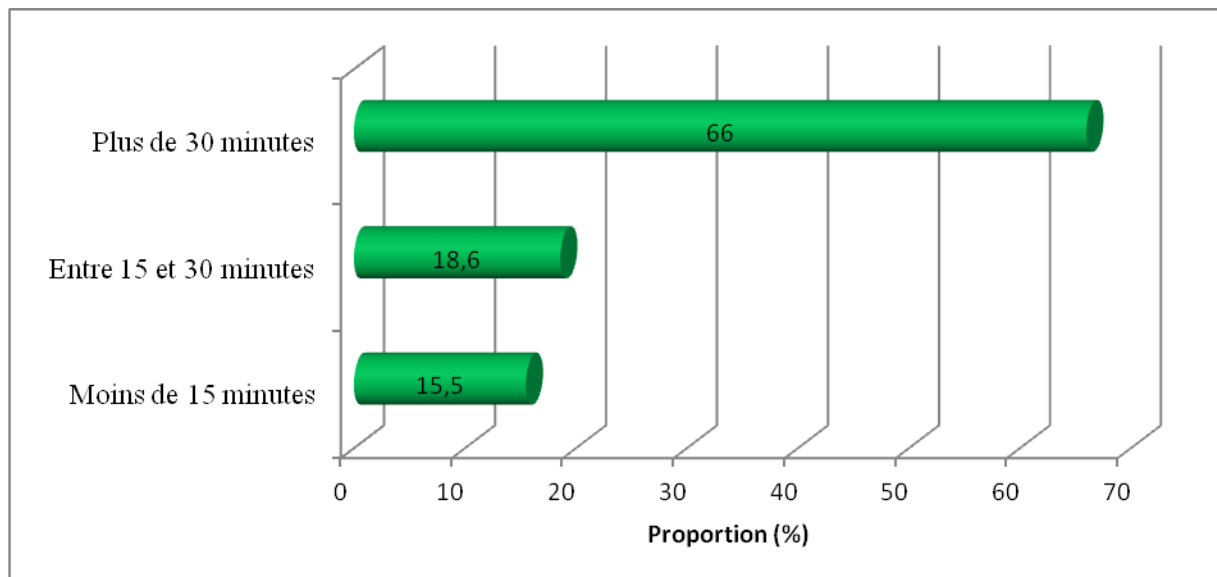
Graphique 3.6: Formations sanitaires les plus proches des ménages de la Commune



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

Pour atteindre la formation sanitaire la plus proche, 66% des ménages mettent plus de 30 minutes, 18,6% des ménages entre 15 et 30 minutes dans un CSI et 15,5% font moins de 15 minutes (voir graphique 3.7).

Graphique 3.7: Temps moyens mis par les ménages pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche

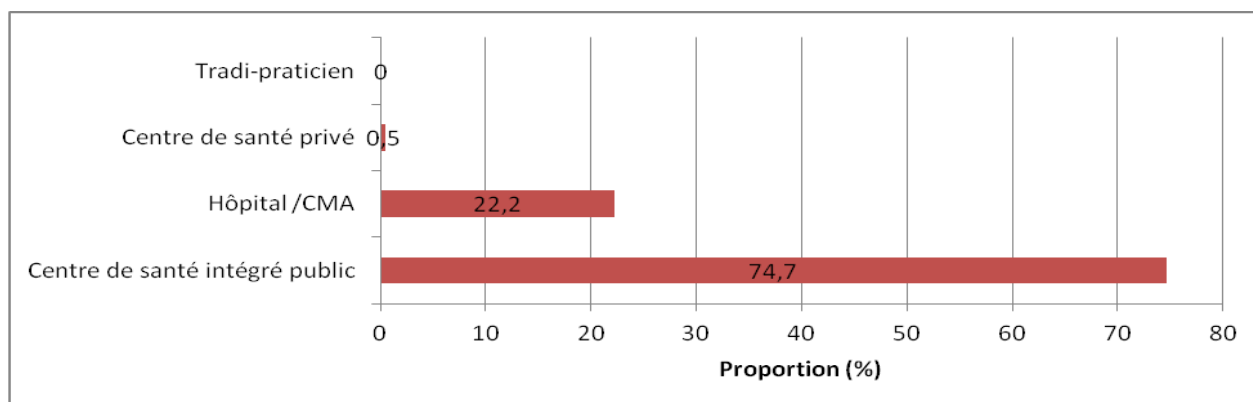


Source : SCORECARD Mvengue, 2017

L'enquête révèle également que les populations de la Commune sont informées de l'existence de ces formations sanitaires et s'y rendent majoritairement en cas de problème de santé (voir graphique 3.8). En effet, 74,7% des ménages enquêtés préfèrent se rendre dans un CSI et 22,2% dans un Hôpital/CMA.

La forte préférence pour le centre de santé Intégré est due au fait que ce sont les formations sanitaires les plus proches des ménages.

Graphique 3.8: Préférence des ménages en cas des problèmes de santé



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

Dans l'ensemble, 77,2% des ménages déclarent qu'au moins un de leurs membres a utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche. Les différents responsables rencontrés sont un infirmier (73,3%) et un médecin (13,0%).

Tableau 3.VIII: Responsables des formations sanitaires

Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche	Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage					
	Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	Total
77,2	13,0	73,3	7,5	1,4	4,8	100,0

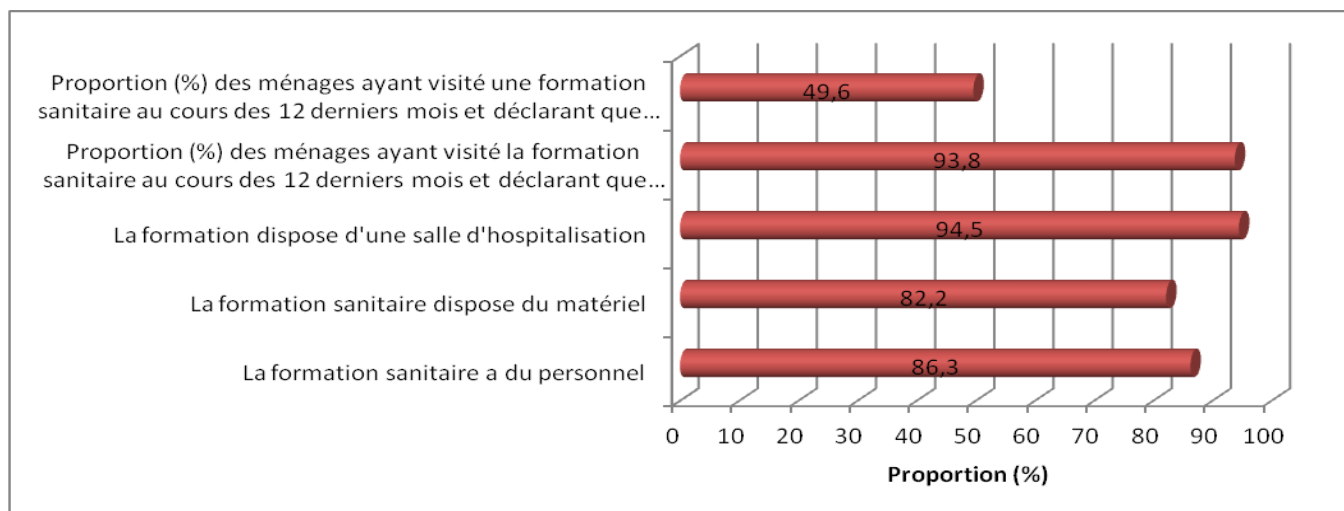
Source : SCORECARD Mvengue, 2017

Pour ce qui est de la présence du personnel dans les formations sanitaires publiques ou privées, 86,3% des ménages enquêtés et ayant fréquenté une formation sanitaire au cours des douze derniers mois affirment que ce personnel est régulièrement présent (Voir Graphique 3.9).

Le petit matériel (seringues, alcool, ciseaux, etc.) est disponible pour 82,2% des ménages enquêtés contre 17,8% qui affirment avoir constaté une absence dudit matériel au sein de la formation sanitaire. S'agissant de la présence des salles d'hospitalisation, 94,5% des ménages affirment avoir connaissance de l'existence de salles d'hospitalisation dans les formations sanitaires qu'ils fréquentent.

En ce qui concerne les pro-pharmacies/pharmacies, 93,8% des ménages déclarent que les formations sanitaires qu'ils ont visitées en possèdent.

Graphique 3.9: Caractéristiques des formations sanitaires



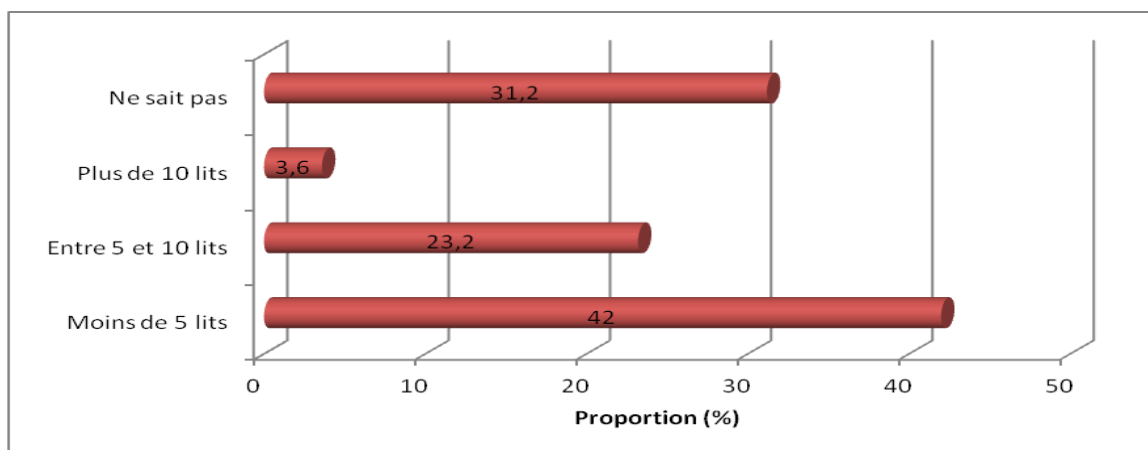
Source : SCORECARD Mvengue, 2017

Le graphique 3.10 ci-dessous présente la répartition des lits dans les salles d'hospitalisation des formations sanitaires.

Selon le graphique III.10 ci-après représentant la répartition des lits dans les salles d'hospitalisation, 23,2 % des ménages enquêtés déclarent avoir trouvé entre 5 à 10 lits. Ce taux

est de 42 % pour ceux qui affirment avoir trouvé moins de 5 lits.

Graphique 3.10: Répartition des lits dans les salles d'hospitalisation

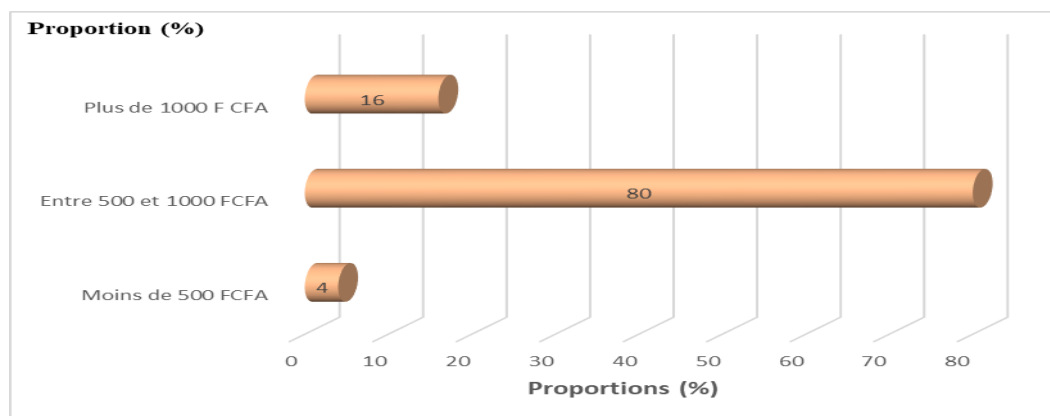


Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires

Concernant les coûts de consultation, 36,2% des ménages ont payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche. Parmi ceux-ci 80% ont payé des frais de consultation compris entre 500 et 1000 F CFA, 16% ont payé des frais de consultation supérieurs à 1000 FCFA (Graphique 3.11).

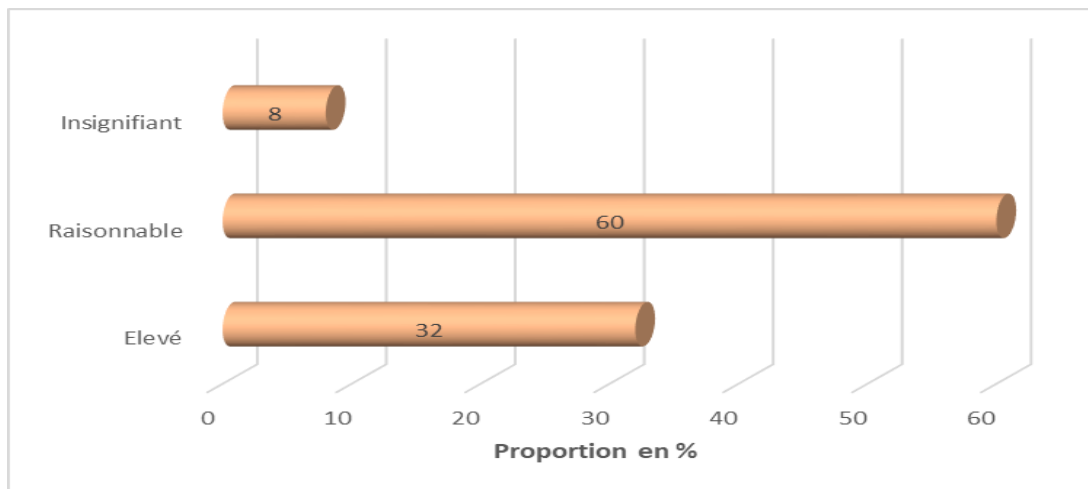
Graphique 3.11: Montant payé par les populations au cours des consultations sanitaires



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

S'agissant de la perception que les populations ont du montant des frais de consultation, 60% les jugent raisonnables ; 32% estiment que ces frais sont élevés (voir graphique 3.12).

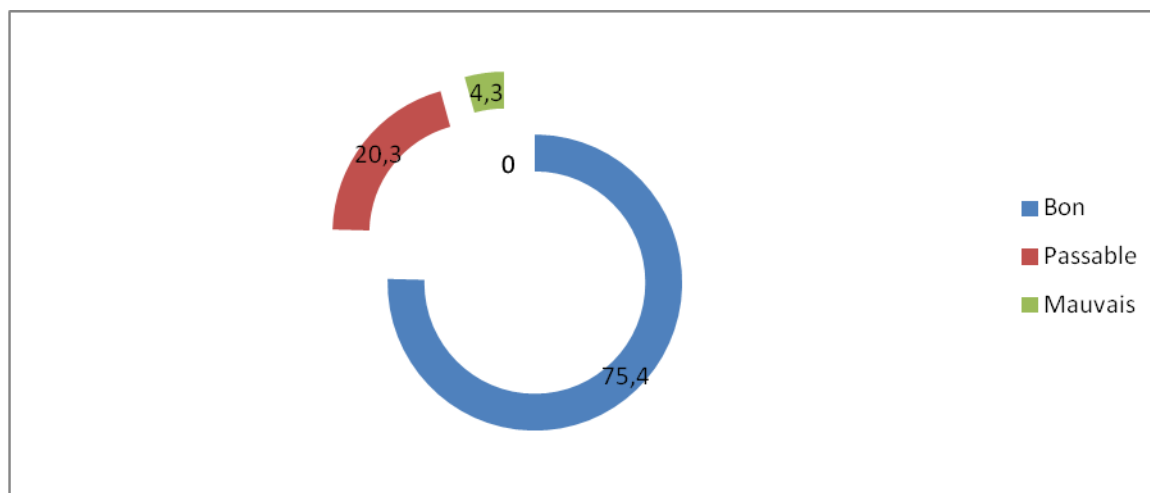
Graphique 3.12: Perception du coût de la consultation



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

S'agissant de la perception que les populations ont de l'accueil dans les formations sanitaires, les ménages enquêtés, à 75,4% le jugent bon et 20,3% passable. (Voir Graphique 3.13).

Graphique 3.13: Perception de l'appréciation de l'accueil dans les formations sanitaires.

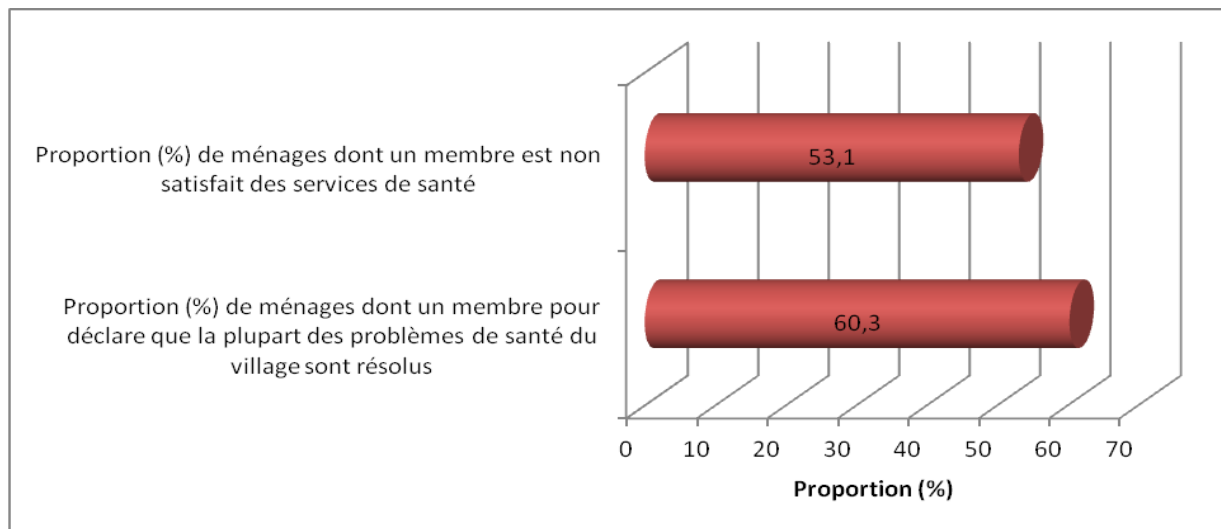


Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.3.3 Appréciation des services de santé

La proportion des ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus est de 60,3 %. Bien que cette proportion soit au-delà de la moyenne, elle est néanmoins supérieure à la proportion des ménages dont un membre est non satisfait des services de santé qui est de 53,1 % des ménages.

Graphique 3.14: Perception de l'appréciation des services de santé dans les ménages enquêtés

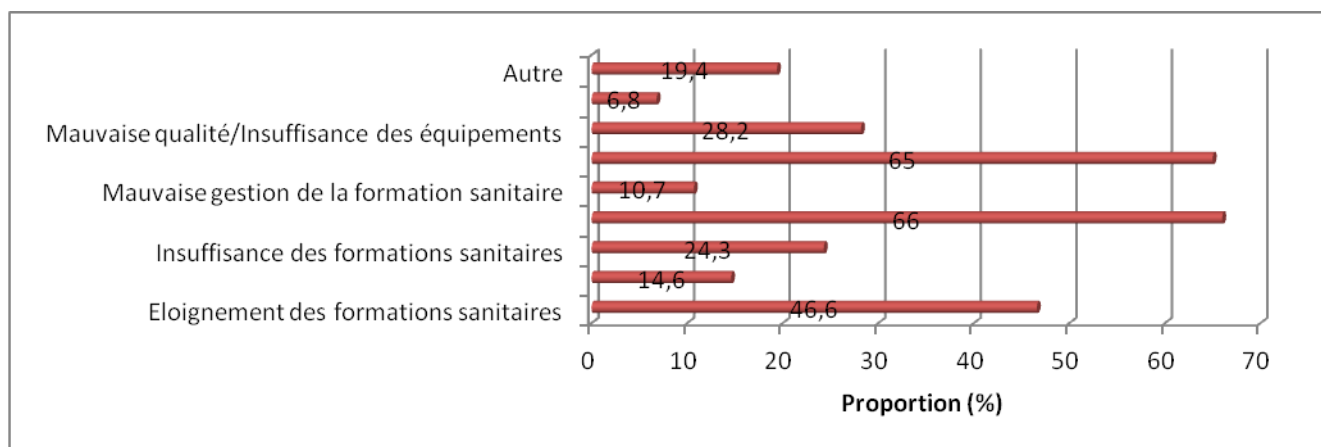


Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations

Plusieurs raisons sont avancées par les ménages pour expliquer leur non satisfaction. Il s'agit principalement des manquements liés au personnel de la formation sanitaire (66%), de l'insuffisance des médicaments (65%), de l'éloignement des formations sanitaires (46,6%), la mauvaise qualité/Insuffisance des équipements (28,2%), l'insuffisance des formations sanitaires (24,3%), la mauvaise qualité des services offerts (14,6%) et la mauvaise gestion de la formation sanitaire (10,7%) (voir graphique 3.15).

Graphique 3.15: Raison de non satisfaction des ménages



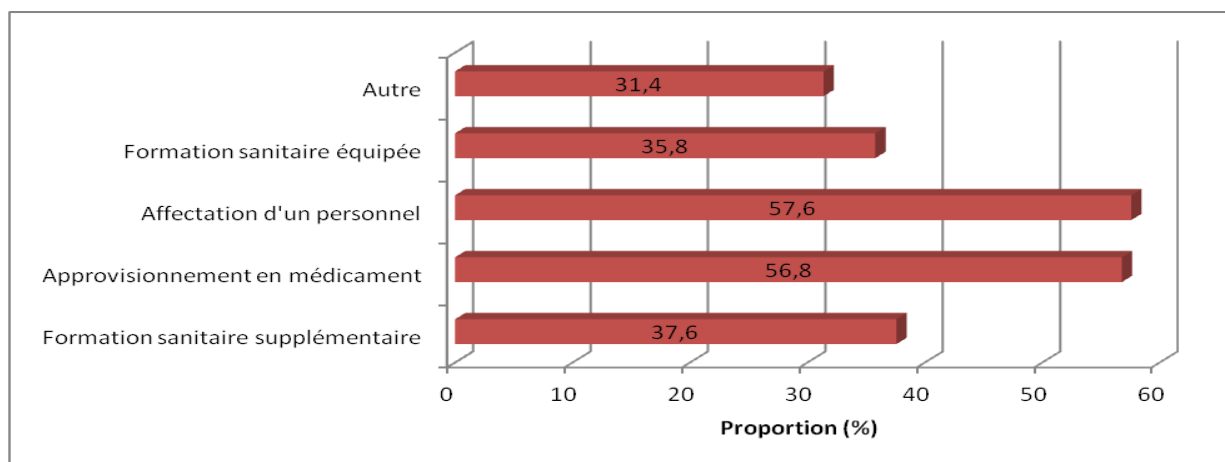
Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé

En ce qui concerne les attentes des ménages, 57,6% souhaitent l'affectation du personnel, 56,8% sollicitent un approvisionnement en médicaments dans les formations sanitaires, 37,6%

souhaitent la construction de formations sanitaires supplémentaire et 35,8% souhaitent que les formations sanitaires soient équipées (voir graphique 3.16).

Graphique 3.16: Principales attentes de la population



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

(i) Points forts

Les points forts qui se dégagent de la perception que les ménages ont sur certains aspects du domaine de la santé dans la Commune, peuvent se résumer comme suit :

- La fréquentation des centres de santé en cas de problème de santé par les ménages ;
- La présence effective au poste de travail dans les formations sanitaires du personnel ;
- La disponibilité du matériel et des salles d'hospitalisation ;
- L'existence de pharmacie/pro-pharmacie ;
- Les pharmacies/pro-pharmacies disposent de médicaments ;
- La gratuité des consultations dans certains CSI ;
- L'accueil satisfaisant dans les formations sanitaires.

(ii) Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménages en ce qui concerne l'offre publique des services de santé. Ces actions consistent à :

- Réduire les coûts d'accès aux soins de santé ;
- Approvisionner les formations sanitaires en médicaments et assurer une bonne gestion des stocks ;
- Plaidoyer pour l'affectation du personnel ;
- Organiser des campagnes de consultation gratuite ;
- Sensibiliser le personnel sanitaire à plus de conscience professionnelle.

III.4 Secteur de l'éducation

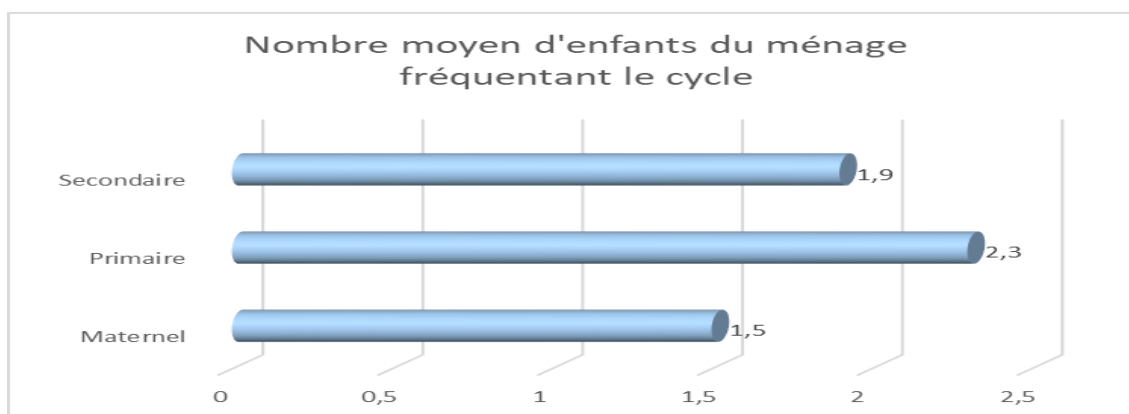
La carte scolaire de la Commune de Mvengue présente 31 écoles publiques et privées, cinq (05) établissements d'enseignement secondaire dont 1 lycée d'enseignement général, 1 Collège d'Enseignement Secondaire (CES) à Melondo, 2 Collèges d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC) dont l'un à Mvengue centre et l'autre à Melondo et 1 Section Artisanale et Rurale et Section Ménagère (SAR/SM) à Ebom. En ce qui concerne les établissements de formation professionnelle, il existe une Ecole Normale pour la formation des Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) à Mvengue Centre⁴.

III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

Les résultats de l'enquête montrent que l'éducation de base et l'enseignement secondaire sont présents dans la Commune. En effet, 94,8% des ménages disent que leur village ou quartier dispose d'une école maternelle, 93,6% des ménages affirment que leur village ou quartier a école primaire et 76,3% disent que leur village/quartier dispose d'un établissement d'enseignement secondaire dans.

Cependant, la proportion des ménages dont les membres fréquentant ces établissements est assez faible (voir graphique 3.17). Elle est en dessous de 3% pour les écoles primaires, maternelles et secondaires et semblent traduire le faible taux de scolarisation dans la Commune.

Graphique 3.17: Nombre d'enfants moyen par ménage fréquentant un établissement



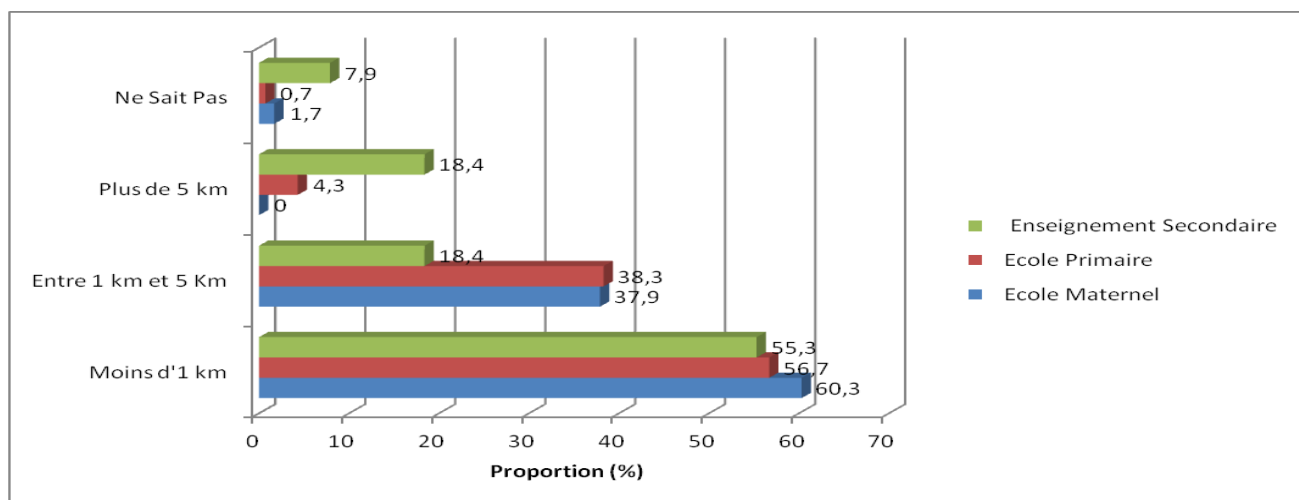
Source : SCORECARD Mvengue, 2017

La distance entre le ménage et les écoles maternelle, primaire et secondaire la plus proche est de moins de 01 km pour 60,3% des ménages pour la maternelle, 56,7% pour l'école primaire et 55,3% pour l'enseignement secondaire (voir graphique 19). Dans le secteur de l'enseignement

⁴Source PCD 2015

secondaire, la distance parcourue est comprise entre 1 et 5 km pour 44,2% des ménages (voir graphique 3.18).

Graphique 3.18: Perception de la distance parcourue entre le ménage et l'école maternelle et l'école primaire et établissement d'enseignement secondaire les plus proche.



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

Le temps mis par les élèves de l'école primaire pour se rendre à pied à l'école la plus proche est d'environ 24,9 minutes. 96,5% des ménages estiment également que leurs écoles primaires sont à cycle complet. En outre, 68,1% des ménages déclarent que les écoles primaires ont une salle de classe par niveau, 78% disent que les élèves ont une place assise sur un banc, et 15,6% estiment qu'on procède à la distribution des livres dans les écoles dans les écoles primaires.

Tableau 3.IX: Caractéristiques des établissements scolaires de la Commune de Mvengue.

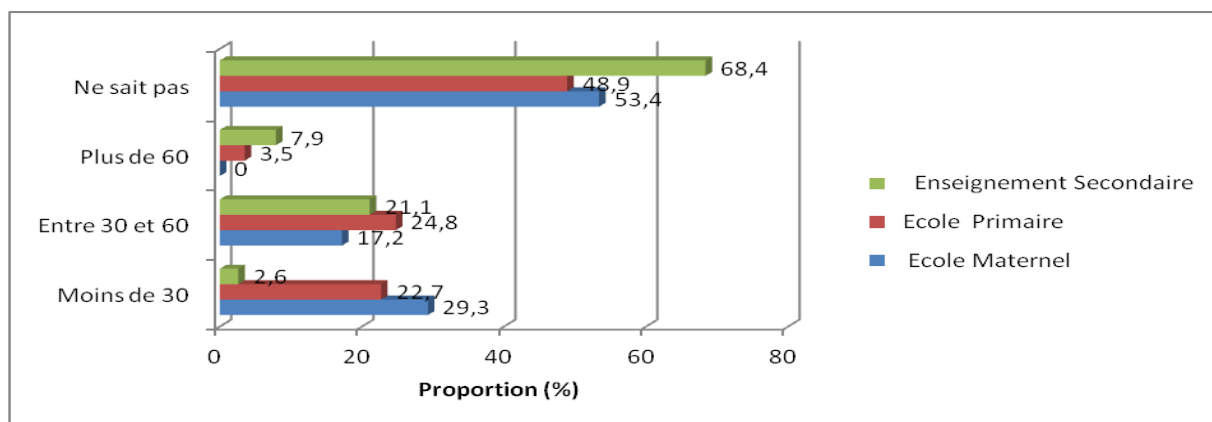
	Pourcentage de ménages dont un membre déclare que :						
	Le cycle primaire est complet	Le cycle secondaire premier cycle est complet	Le cycle secondaire 2nd cycle est complet	Le centre de formation professionnel le a un atelier complet	Le cycle a une salle de classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle
Maternelle	0,0	0,0	0,0	0,0	53,4	84,5	13,8
Primaire	96,5	0,0	0,0	0,0	68,1	78,0	15,6
Secondaire	0,0	81,6	42,1	0,0	76,3	78,9	0,0

Source : SCORECARD Mvengue, 2017

Pour ce qui est des effectifs dans les écoles, ils sont assez faibles comme le montre le graphique 3.19. Dans les écoles maternelles, la moyenne est de moins de 30 élèves par salle de classe pour 29,3% des ménages. Dans les écoles primaires, la moyenne est entre 30 et 60 élèves par classe

pour 24,8% des ménages. Dans les écoles de l'enseignement secondaire, la moyenne est entre 30 et 60 élèves par salle de classe pour 21,1% des ménages.

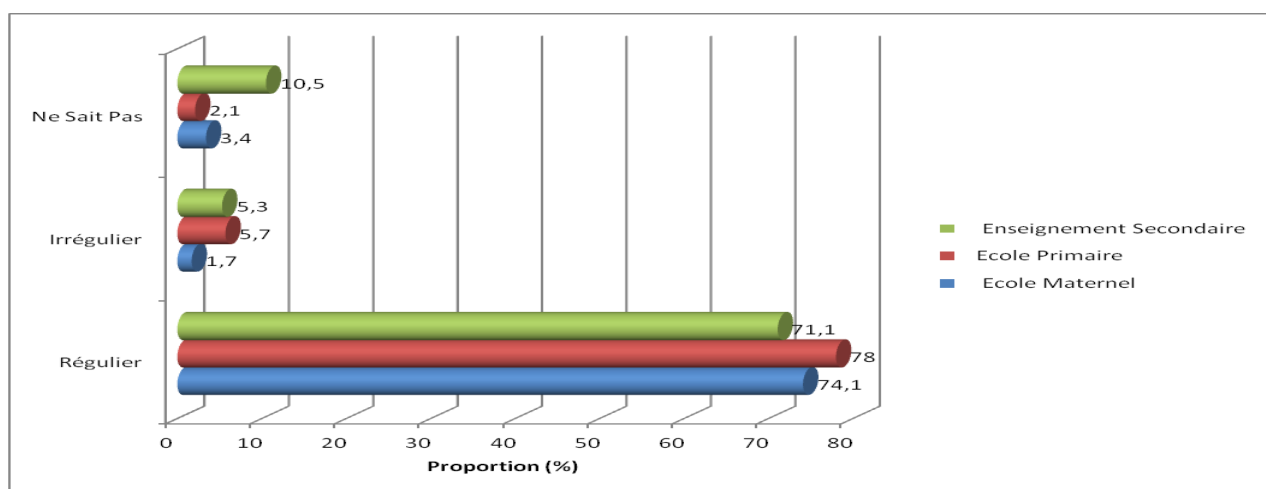
Graphique 3.19: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans les écoles primaire, maternelle et secondaire.



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

En ce qui concerne la présence des enseignants dans les écoles, ils sont réguliers comme le montre le graphique 3.20. En effet, les enseignants sont réguliers pour 78% dans les écoles primaires, 74,1% dans les écoles maternelles et pour 71,1% des ménages dans les lycées et collèges.

Graphique 3.20: Perception des ménages sur la fréquence des enseignants dans les écoles, lycées et collèges de la Commune.



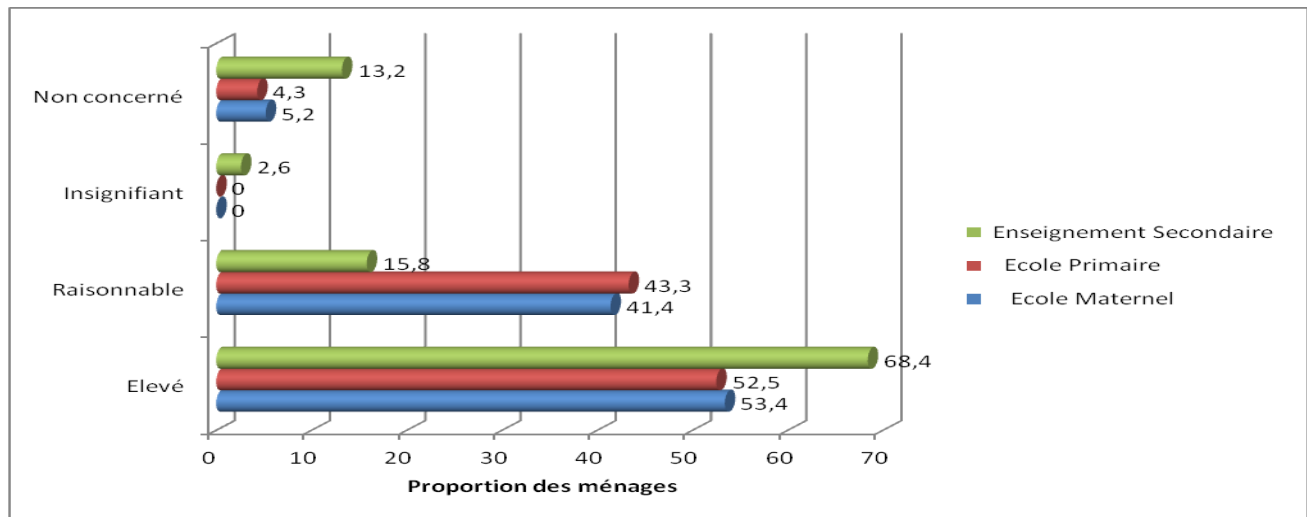
Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.4.2 Coût et qualité des services de l'éducation par cycle

Les résultats de l'enquête montrent que 99,3% des ménages enquêtés ont payé les frais exigibles

pour l'éducation primaire, 98,3% des ménages enquêtés ont payé ces frais exigibles pour l'éducation dans les écoles maternelles et 94,4% des ménages ont payé les frais exigibles pour l'enseignement secondaire. Cependant, 68,4% des ménages trouvent ce montant élevé dans les établissements d'enseignement secondaire et 43,3% des ménages le trouvent raisonnable dans l'enseignement primaire, selon graphique 3.21.

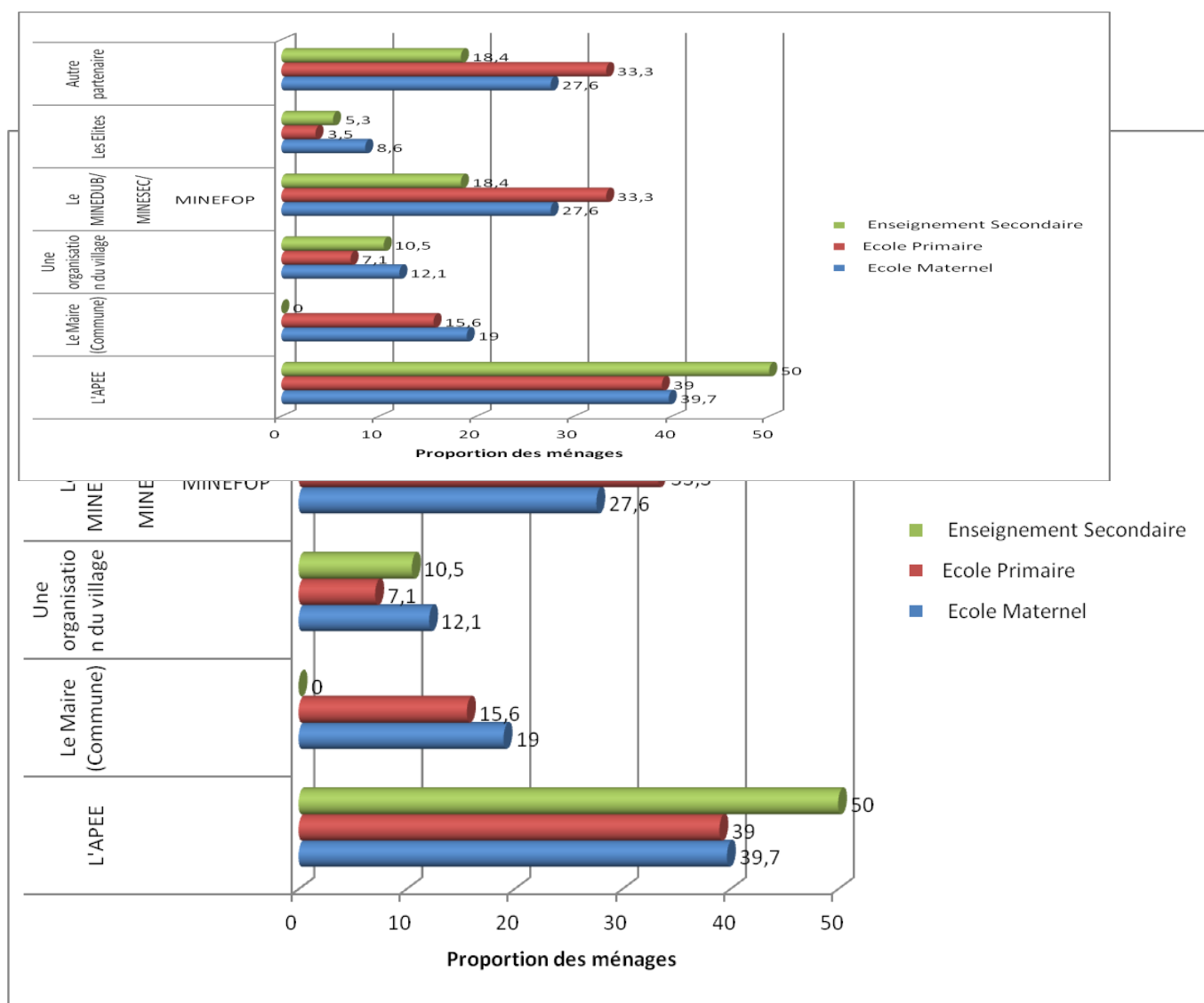
Graphique 3.21: Perception des montants payés par les ménages pour l'éducation.



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

Lorsque les salles de classe sont délabrées, les réfections sont effectuées généralement par l'APEE (Voir graphique 3.22). En effet, cette affirmation est donnée par 50,7% des ménages dans le cas du secondaire, 39% pour le primaire et 39,7% pour la maternelle.

Graphique 3.22: Responsables de la réfection des salles de classe

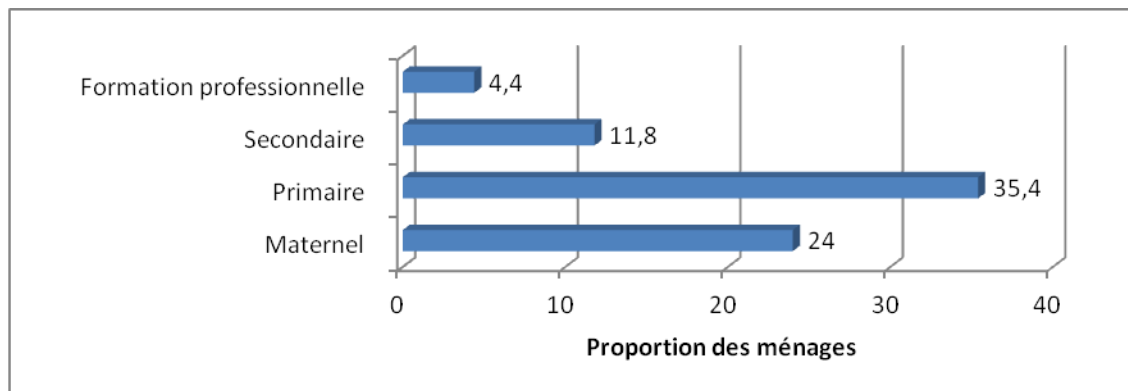


Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle

L'enquête montre que les ménages enquêtés sont globalement satisfaits des services de l'éducation (voir graphique 3.23). Dans les écoles primaires, 35,4% des ménages sont non satisfaits, 24% des ménages sont non satisfait pour la maternelle. Dans les lycées et collèges, 11,8% des ménages sont non satisfaits.

Graphique 3.23: Perception de la non satisfaction des ménages dans le secteur de l'éducation



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

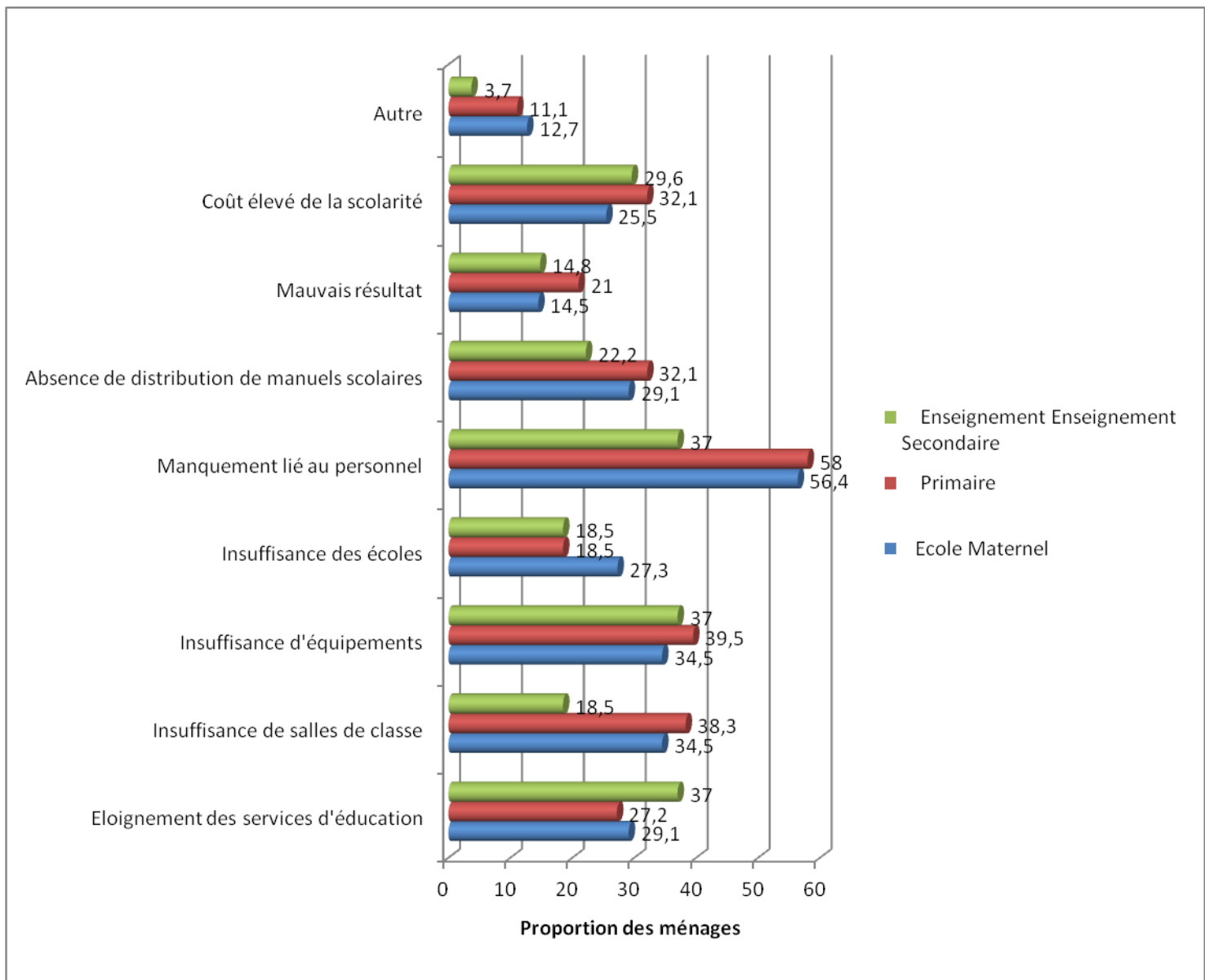
III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle

Plusieurs raisons sont avancées par les ménages pour expliquer leur non satisfaction en ce qui concerne les services de l'éducation.

- Pour le secondaire (Voir Graphique 3.24) :
 - Coût élevé de la scolarité (29,6%) ;
 - Mauvais résultat (14,8%) ;
 - Absence de distribution de manuels scolaires (22,2%) ;
 - Manquements liés au personnel (37%) ;
 - Insuffisance d'écoles (18,5%) ;
 - Insuffisance d'équipements (37%) ;
 - Insuffisance des salles de classe (18,5%) ;
 - Eloignement du ménage (37%).
- Pour le primaire :
 - Coût élevé de la scolarité (31,1%) ;
 - Mauvais résultat (21%) ;
 - Absence de distribution de manuels scolaires (32,1%) ;
 - Manquements liés au personnel (58%) ;
 - Insuffisance d'écoles (18,5%) ;
 - Insuffisance d'équipements (39,5%) ;
 - Insuffisance des salles de classe (38,3%) ;
 - Eloignement du ménage (27,2%).
- Dans le cycle maternel :
 - Coût élevé de la scolarité (25,5%) ;

- Mauvais résultat (14,5) ;
- Absence de distribution de manuels scolaires (29,1%) ;
- Manquements liés au personnel (56,4%) ;
- Insuffisance d'écoles (27,3%) ;
- Insuffisance d'équipements (34,5%) ;
- Insuffisance des salles de classe (34,5%) ;
- Eloignement des services d'éducation (29,1%).

Graphique 3. 24: Raisons de non satisfaction des ménages pour l'éducation

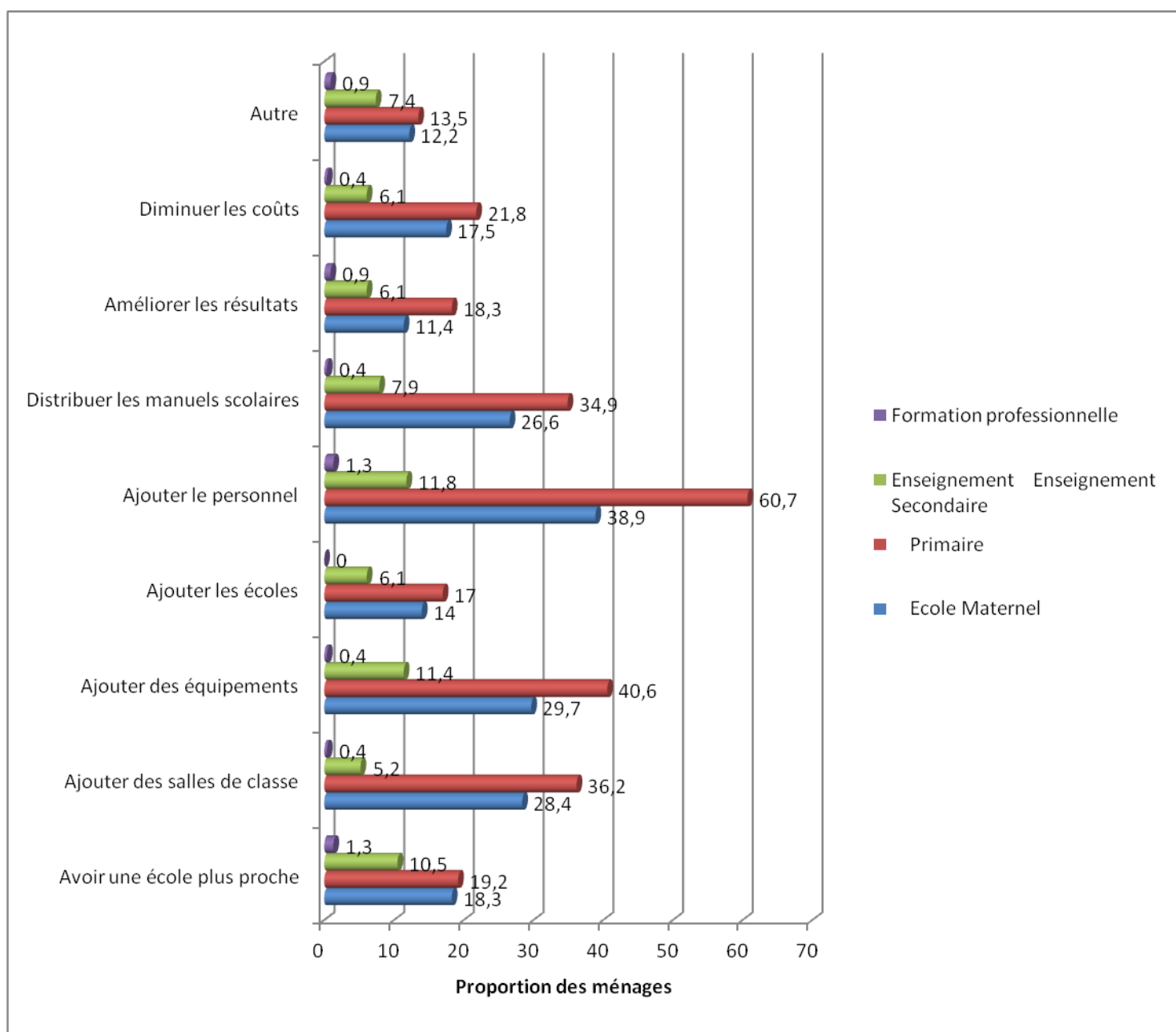


Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.4.5 Principales attentes des ménages en matière d'éducation

Dans l'ensemble, les attentes des populations en matière d'éducation sont similaires et sont orientées principalement sur l'ajout des salles de classe, l'affectation d'un personnel, l'amélioration de la qualité des équipements, la diminution des coûts de scolarité, la distribution des manuels scolaires et l'amélioration des résultats. Le Graphique 3.25 présente les attentes des populations dans le secteur de l'éducation.

Graphique 3.25: Attentes des ménages pour le secteur de l'éducation



Source: SCORECARD Mvengue, 2017.

III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées

(i) Points forts

Les points forts qui se dégagent de la perception que les ménages ont sur certains aspects des services de l'éducation dans la Commune peuvent se résumer comme suit :

- Les villages de la Commune sont bien couverts en école primaire ;
- La régularité des enseignants au poste de travail;
- Les APEE réfectionnent le plus souvent des salles de classe ;
- Les ménages sont pour la plupart satisfaits des services d'éducation.

(ii) Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménages en ce qui concerne l'offre publique des services d'éducation. Ces actions consistent à :

- Construire de nouvelles salles de classes dans certains établissements ;
- Faire un plaidoyer pour l'affectation d'enseignants ;
- Mettre en place un mécanisme d'encouragement des élèves par l'attribution des bourses scolaires ;
- Renforcer les établissements scolaires en équipements et en matériels pédagogiques ;
- Améliorer la couverture en établissement d'enseignement secondaire.

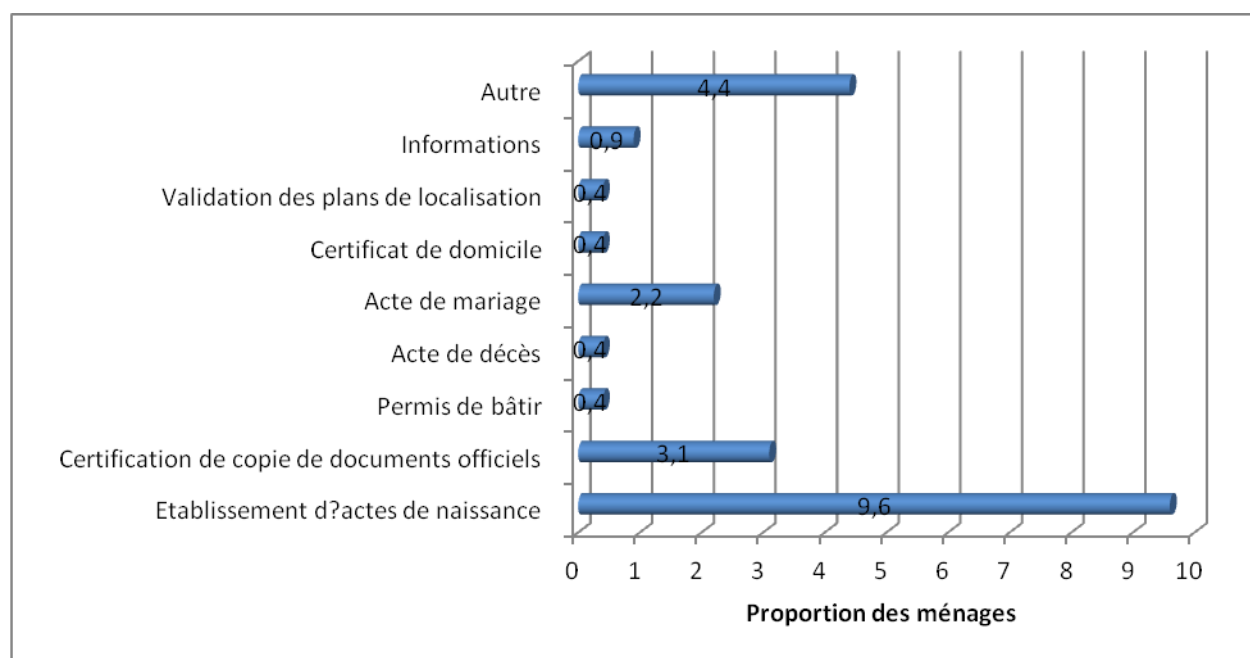
III.5 Services offerts dans l'institution communale

L'institution communale rend de nombreux services à la population. Parmi ces services, l'on peut citer l'établissement des actes de naissance, les actes de mariage, les actes de décès, la certification de copie de documents officiels, les permis de bâtir, les certificats de domicile et la validation des plans de localisation.

III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale

L'enquête révèle que plusieurs services sont disponibles à l'institution communale. Le service le plus sollicité est l'établissement d'un acte de naissance (9,6%). Les autres services tels que la certification des copies de documents officiels (3,1%), des actes de décès (0,4%), les actes de mariages (2,2%) et les informations (0,9%) sont peu demandés par les ménages de la Commune (voir graphique 3.26).

Graphique 3.26: Nature des services sollicités au cours des 12 derniers mois par les ménages auprès à l'institution communale



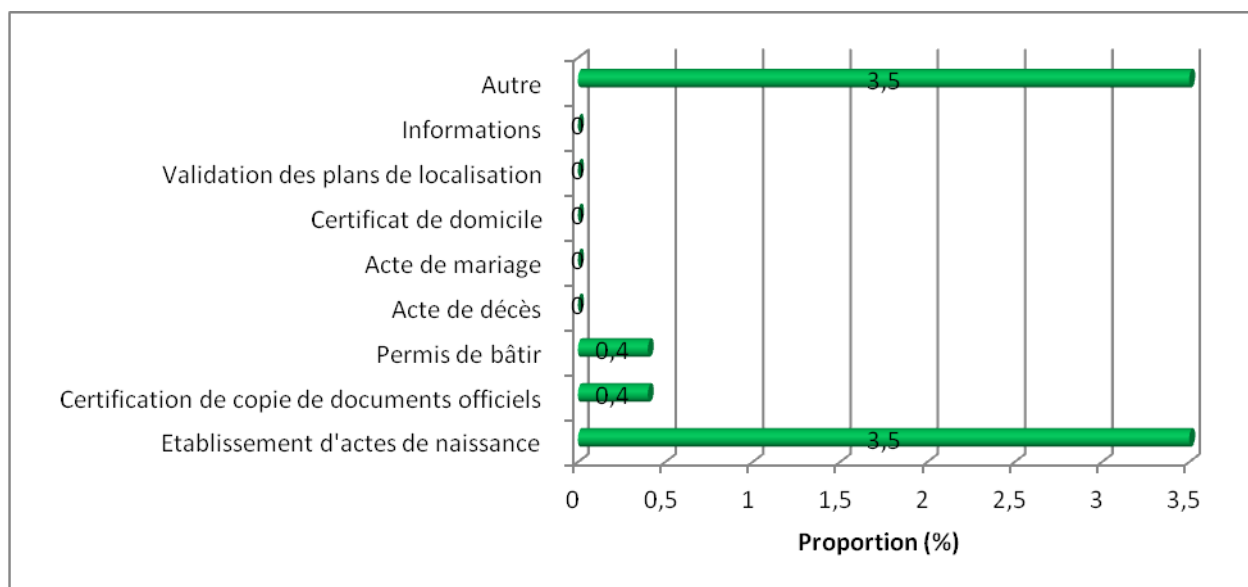
Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.5.2 Coût et qualité des services de l'institution communale

La perception que les ménages ont du temps d'obtention d'un service est présentée dans le graphique 3.27 ci-après pour chaque type de service. Ce graphique montre que 3,5% des ménages trouvent le temps d'attente de l'établissement des actes de naissance très long. Pour les

autres services, très peu de ménage trouve leur temps d'attente long.

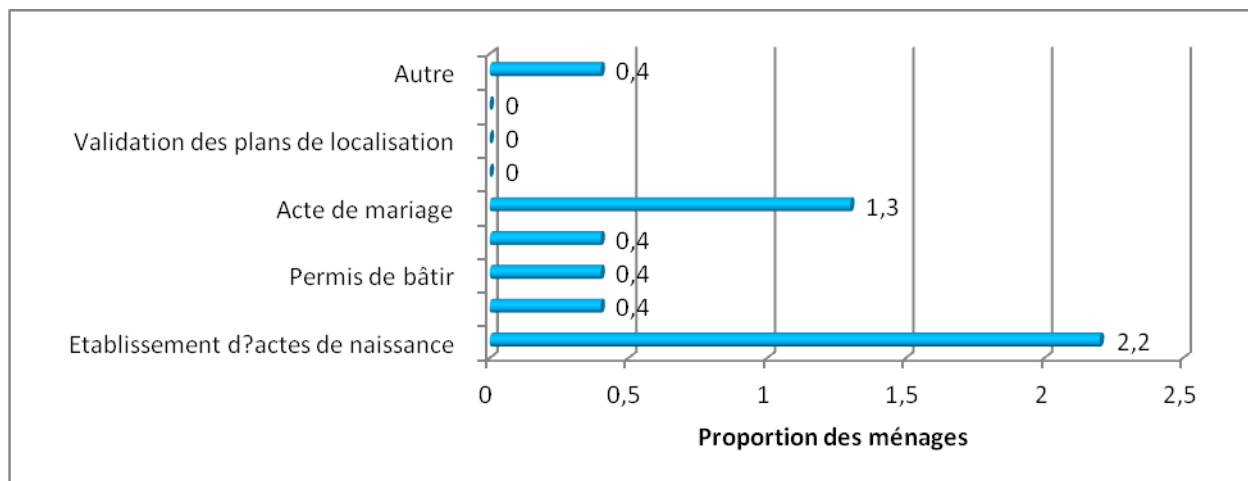
Graphique 3.27: Perception des ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service.



Source : SCORECARD Mvengue, 2017.

Cependant, 2,2% des ménages enquêtés déclarent avoir payés un pourboire pour obtenir l'établissement des actes de naissance et 1,3% pour les actes de mariage. Le graphique 3.28 ci-dessous présente la proportion des ménages ayant payé les pourboires par service.

Graphique 3.28: Perception des ménages déclarant avoir payé un pourboire.



Source : SCORECARD Mvengue, 2017

III.5.3 Développement participatif dans la Commune

Il s'agit ici d'avoir la perception des ménages sur leur implication dans les actions de développement initiées par la Commune et contenues dans le budget communal.

D'après le Tableau ci-dessous, 70,3 % des ménages affirment que leur quartier/village est impliqué dans la programmation et la budgétisation. L'enquête révèle que 21,4% des ménages enquêtés ont participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le Plan Communal de Développement. Le Tableau 3.9 présente les proportions des ménages ayant participé aux actions de développement.

Tableau 3.X: Ménages déclarant avoir participé aux actions de développement.

Pourcentage de ménages dont un membre déclare :					
Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	Avoir reçu une communication sur le budget annuel	Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Que le village/quartier est impliqué dans la planification	Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
21,4	4,8	2,2	10,5	10,0	70,3

Source : SCORECARD Mvengue, 2017

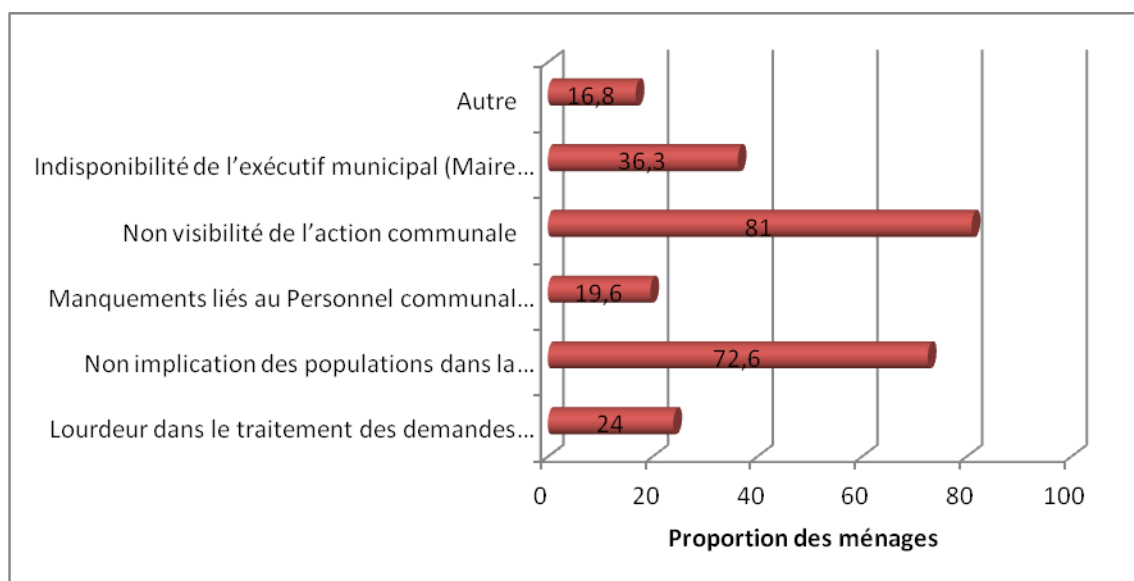
III.5.4 Appréciation des services dans l'institution communale

Les données montrent que 78,2% des ménages enquêtés ne sont pas satisfaits des services rendus par la Commune. Cette proportion élevée de ménages non satisfaits pourrait traduire la non visibilité des actions de la Commune par les populations.

III.5.5 Raisons de non satisfaction des populations

Plusieurs raisons sont avancées par les ménages pour justifier leur non satisfaction (voir graphique 3.29). Il s'agit principalement de la non visibilité de l'action communale (81%), la non implication des populations dans la gestion communale (72,6%), l'indisponibilité de l'exécutif municipal (36,3%), des lourdeurs dans le traitement des demandes des usagers (24%), et les manquements liés au personnel : absentéisme, corruption, mauvais accueil (19,6%).

Graphique 3.29: Raison de non satisfaction des ménages vis-à-vis de la Commune.

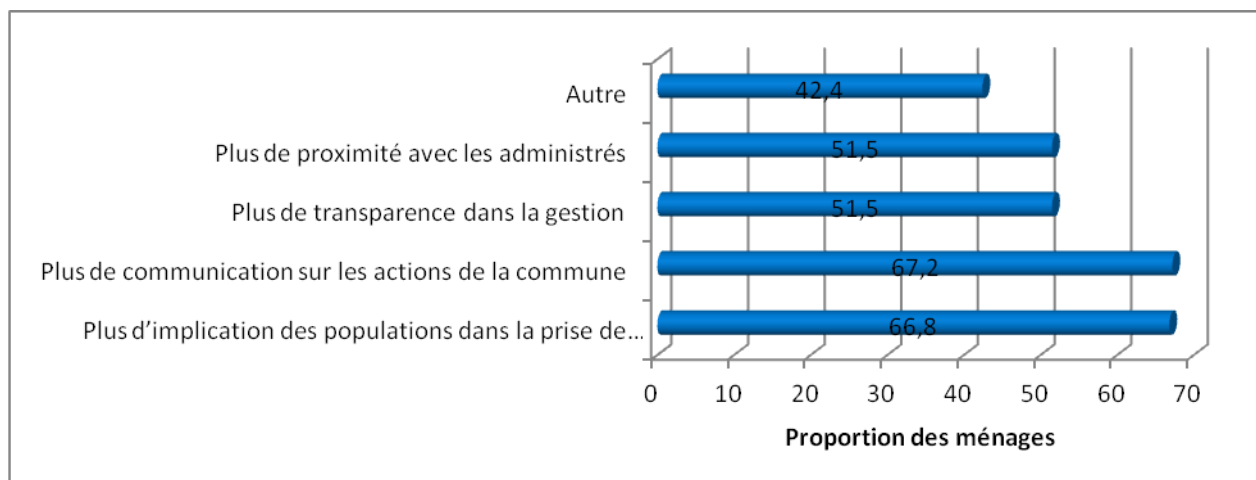


Source : SCORECARD Mvengue, 2017.

III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale

Les ménages ont formulé plusieurs attentes afin d'améliorer l'offre des services communaux à leur endroit. Comme principales attentes, les ménages souhaitent plus de communication sur les actions de la Commune (67,2%), l'implication des populations dans la prise des décisions (66,8%), plus de proximité avec les administrés (51,5%) et plus de transparence dans la gestion des affaires communales (51,5%). Le graphique 3.30 présente la proportion des ménages en fonction du type d'attente formulée.

Graphique 3.30: Attentes des populations vis-à-vis des ménages



Source : SCORECARD Mvengue, 2017.

III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées

(i) Points forts

Il s'agit ici de la perception que les ménages ont sur certains aspects liés à l'offre de service communale dans la Commune et qui peuvent être considérés comme des points forts. On peut noter :

- L'implication de la Commune dans les actions de développement des communautés ;
- L'implication des populations de la Commune dans la programmation et la budgétisation.

(ii) Points à améliorer

Les ménages ont la perception de ne pas être satisfait de l'offre des services communaux de la Commune. Certains aspects méritent d'être améliorés pour accroître leur satisfaction. On peut citer :

- La disponibilité du personnel et de l'exécutif municipal ;
- La disponibilité du matériel de travail ;
- La faible sollicitation des services de la Commune par les ménages ;
- La communication sur les actions effectuées par la Commune.

(iii) Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménages en ce qui concerne l'offre de services communaux. Ces actions consistent à :

- Informer suffisamment les populations sur les actions de la Commune ;
- Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la Communes à travers la publication de la synthèse du budget et du compte administratif ;
- Réduire le temps moyen d'obtention des services.

CHAPITRE IV: PLAN D’ACTION POUR LA MISE EN PLACE D’UN CONTRÔLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MVENGUE

Le contrôle citoyen tel que nous le percevons au terme de cette étude devrait se traduire par une meilleure implication des populations aux politiques publiques locales. Cette implication se traduit par la participation à la définition et à la mise en œuvre des actions initiées par l’État, notamment au niveau local à leur profit.

Le plan d’action que nous préconisons ici se réfère aux attentes et recommandations formulées par les ménages rencontrés. Il s’agit des actions susceptibles d’être réalisées au niveau local, tant à l’échelle communale qu’au niveau communautaire pour chacun des secteurs concernés.

IV.1-Synthèse des problèmes rencontrés

Le tableau 4.1 ci-dessous présente la synthèse des problèmes rencontrés par secteur ainsi que les solutions envisagées.

Tableau 4.XI: Synthèse des problèmes rencontrés par secteur.

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagés	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
Hydraulique	Difficultés d’accès à l’eau potables.	Construire des points d’eau supplémentaires	<u>X</u>	<u>X</u>
		Remettre en service les points d’eau en panne	<u>X</u>	
		Redynamiser les comités de gestion des points d’eau	<u>X</u>	
		Améliorer la qualité des points d’eau existant	<u>X</u>	

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagés	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
		Former les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable	<u>X</u>	<u>X</u>
Santé	Difficulté d'accès aux soins de santé de qualité.	Approvisionner les formations sanitaires couvrant la Commune en médicaments essentiels et assurer une bonne gestion des stocks		<u>X</u>
		Construire des centres de santé supplémentaires		<u>X</u>
		Renforcer les équipes actuelles des formations sanitaires en personnel en quantité et en qualité suivant les normes		<u>X</u>
		Systématiser la diffusion de l'information auprès des populations sur la gestion des formations sanitaires à travers les structures de dialogues (comité de gestion, comité de santé, etc.).		<u>X</u>
		Equiper de formations sanitaires existantes en matériels et logistique		<u>X</u>
Education	Difficultés d'accès à l'éducation de qualité.	Construire de nouvelles salles de classes dans certains établissements	<u>X</u>	<u>X</u>
		Affecter des enseignants qualifiés dans certains établissements		<u>X</u>
		Renforcer les établissements scolaires en équipements et en matériels pédagogiques	<u>X</u>	<u>X</u>

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagés	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
		Améliorer la couverture en établissement de formation professionnel dans la Commune.		<u>X</u>
Services offerts par la Commune	Faible participation des populations aux affaires de la Commune.	Production et diffusion auprès des chefferies et des représentants de la communauté le rapport d'activité annuel de la Commune	<u>X</u>	
		Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la Communes	<u>X</u>	
		Information la population à travers des communiqués radio et affiches sur les activités de la Commune	<u>X</u>	<u>X</u>
		Produire un guide destiné à informer les usagers sur les délais et le type de pièce à fournir pour l'obtention des services de la Commune		<u>X</u>

Source : SCORECARD Mvengue, 2017.

IV.2-Modèle de Plan d'actions

Le tableau 4.2 ci-dessous présent le plan d'action à mettre en œuvre au niveau local.

Tableau 4.XII: Plan d'action de la mise en place du contrôle citoyen dans la Commune

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTE NAIRES	Estimation des coûts
Hydraulique	Faciliter l'accès à l'eau potable dans la Commune	Augmentation des points d'eau et des sources d'eau potable	Construction des points d'eau supplémentaires	Nombre de point d'eau construit	PV de réception des travaux	Commune de Mvengue	MINEE PNDP FEICOM	Pour Mémoire
			Construire une source d'eau aménagée	Nombre de sources aménagés	PV de réception des travaux	Commune de Mvengue	MINEE PNDP FEICOM	Pour Mémoire
		Dépannage rapide des ouvrages hydrauliques en arrêt	Réduction des délais de réparation des points d'eau en pannes	Durée moyenne des pannes	Rapport de la Commune	Commune de Mvengue	MINEE PNDP FEICOM	Pour Mémoire
			Remise en service les points d'eau en panne	Nombre de point d'eau remis en service	Rapport de la Commune	Commune de Mvengue	MINEE PNDP FEICOM	Pour Mémoire
		Conscientisation et formation des populations	Redynamisation les comités de gestion des points d'eau	Nombre de comité redynamisé	PV des assemblées	Commune de Mvengue	MINEE PNDP FEICOM	Pour Mémoire
			Formation les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable	Nombre de campagne de formation organisée	Rapport de la Commune	Commune de Mvengue	MINEE PNDP FEICOM	Pour Mémoire
Santé	Faciliter l'accès aux soins de santé	Renforcer les formations sanitaires existantes	Information des populations sur les coûts officiels des services de santé	Nombre de causeries organisées	Rapport MINSANTE	Commune de Mvengue	MINSANTE	Pour Mémoire
			Organisation des	Nombre de campagne	Rapport MINSANTE	Commune de Mvengue	MINSANTE	Pour Mémoire

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTE NAIRES	Estimation des coûts
			campagnes de consultation périodique pour les pathologies	organisé				
Education	Faciliter l'accès à l'éducation de qualité	Améliorer l'offre en infrastructures scolaires	Construction de nouvelles salles de classes dans certains établissements	Nombre de salles de classes construites	PV de réception des travaux	Commune de Mvengue	MINED UB MINSEC	Pour Mémoire
			Renforcement des établissements scolaires en équipements et en matériels pédagogiques	Nombre d'établissements ayant reçu du matériel	Rapport de la Commune	Commune de Mvengue	MINED UB MINSEC	Pour Mémoire
Services Communaux	Améliorer la participation des populations à la gestion des affaires de la Commune	Amélioration du taux de satisfaction des populations	Informers suffisamment les populations sur les actions de la Commune Informers suffisamment les populations sur les actions de la Commune	Nombre de messages presses rédigés	Rapport de la Commune	Commune de Mvengue	PNDP FEICOM	Pour Mémoire
			Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la Communes	Nombre de comité de développement participant aux séances du conseil municipal	Rapport de la Commune	Commune de Mvengue	PNDP FEICOM	Pour Mémoire

Source : SCORECARD Mvengue, 2017.

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

(i) Résumé des forces

En conclusion, l'enquête révèle que certains aspects contribuent à améliorer la satisfaction des ménages en matière d'offre de service public dans les domaines de l'hydraulique, la santé, l'éducation, et les services communaux. Il s'agit de :

Secteur de l'hydraulique :

- Une bonne accessibilité du point d'eau principal pour la plupart des ménages ;
- La gratuité de l'approvisionnement en eau dans le point d'eau principal des ménages ;
- Le coût de l'eau est raisonnable pour les ménages qui supportent un coût pour l'approvisionnement.

Secteur de la santé :

- La fréquentation des centres de santé en cas de problème de santé par les ménages ;
- La présence effective au poste de travail dans les formations sanitaires du personnel ;
- La disponibilité du petit matériel dans les formations sanitaires ;
- L'existence de pro-pharmacie dans les formations sanitaires ;
- La gratuité des consultations dans certains CSI qui couvrent la Commune ;
- L'accueil dans les formations sanitaires est satisfaisant.

Secteur de l'éducation :

- Les villages de la Commune sont bien couverts en école primaire ;
- La présence au poste de travail est effective dans les écoles ;
- Les ménages ne sont pas contraints à verser des frais supplémentaires à ceux prévus pour l'admission de leurs enfants dans les établissements de la Commune ;
- Les APEE participent à la réfection des salles de classe en cas de dommage ;
- Les ménages sont pour la plupart satisfaits des services d'éducation offerts dans la Commune.

Services communaux :

- L'accueil satisfaisant à la mairie au cours de la sollicitation d'un service ;
- L'implication de la Commune dans les actions de développement des communautés.

(ii) Résumé des faiblesses

La faible satisfaction des ménages peut être expliquée par les aspects ci-dessous et dont il faut améliorer :

Secteur de l'hydraulique :

- La méconnaissance des caractéristiques d'une eau potable ;
- Les délais de réparation des points d'eau en cas de panne qui semble long ;
- La mauvaise qualité de l'eau dans les points d'eau existant ;
- L'inactivité des comités de gestion.
- La faible disponibilité des points d'eau potables dans la Commune ;

Secteur de la santé :

- L'indisponibilité du médicament dans certaines formations sanitaires et le temps de réapprovisionnement en cas de pénurie qui semble long pour les populations ;
- L'indisponibilité du personnel dans certaines formations sanitaires ;
- L'absence ou la mauvaise qualité des équipements sanitaires ;
- L'éloignement de la formation sanitaire par rapport au domicile ;
- La réduction du paiement des frais de consultation prévue ;

Secteur de l'éducation

- Le coût élevé des inscriptions par rapport au revenu des parents dans le secteur de l'enseignement secondaire ;
- La faible intervention du MINEDUB et du MINESEC dans la réfection des salles de classe en cas de dommage ;
- L'insuffisance d'enseignants qualifiés et de salles de classes dans certains établissements scolaires de la Commune.
- La faible couverture en établissement d'enseignement secondaire ;
- L'insuffisance de salles de classe dans certains établissements scolaires de la Commune
- . L'insuffisance des équipements et de manuels scolaires dans certains établissements scolaires de la Commune.

Services communaux :

- La faible sollicitation des services de la Commune par les ménages ;
- L'indisponibilité du personnel et de l'exécutif municipal ;
- L'indisponibilité du matériel de travail ;
- La faible communication sur les actions menées par la Commune.

(iii) Liste des recommandations suggérées

Afin d'améliorer l'offre de service public auprès des ménages de la Commune, les recommandations ont été formulées :

Secteur de l'hydraulique :

- Construire des points d'eau supplémentaires ;
- Améliorer la qualité des points d'eau existant ;
- Réduire les délais de réparation des points d'eau en pannes ;
- Remettre en service les points d'eau en panne ;

- Redynamiser les comités de gestion des points d'eau ;
- Former les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable.

Secteur de la santé :

- Informer les populations sur les coûts officiels des services de santé afin de réduire la différence de coût au sein des formations sanitaires de même niveau (gratuité des consultations dans certains CSI et paiement des frais de consultation dans d'autres) ;
- Approvisionner les formations sanitaires en médicaments essentiels et assurer une bonne gestion des stocks ;
- Renforcer les équipes actuelles des formations sanitaires pour améliorer l'offre de service de santé ;
- Organiser des campagnes de consultation pour les populations des villages éloignés des centres de santé ;
- Systématiser la diffusion de l'information auprès des populations sur la gestion des formations sanitaires à travers les structures de dialogues (comité de gestion, comité de santé, etc.).

Secteur de l'éducation :

- Construire de nouvelles salles de classes dans certains établissements ;
- Affecter des enseignants qualifiés dans certains établissements ;
- Mettre en place un mécanisme d'encouragement des élèves par l'attribution des bourses scolaires ;
- Renforcer les établissements scolaires en équipements et en matériels pédagogiques ;
- Améliorer la couverture en établissement d'enseignement secondaire dans la Commune.

Services communaux :

- Informer suffisamment les populations sur les actions de la Commune ;
- Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la Commune à travers la publication de la synthèse du budget et du compte administratif ;

PROGRAMME DE DISSÉMINATION DES RÉSULTATS ET DE PRÉSENTATION DU PLAN D’ACTION

Le programme de dissémination des résultats de l’enquête sur le Contrôle Citoyen de l’Action Publique dans les secteurs de la santé, de l’éducation, de l’hydraulique et des services communaux dans la Commune de Mvengue ainsi la présentation du plan d’action sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.XIII: Programme de dissémination des résultats

Activités	Résultats attendus	Responsable	Partenaires	Date début	Date fin
Atelier de relecture des Rapports du ScoreCard	Rapport de l’atelier	CRC SUD			
Réunion d’information préparatoire à l’atelier communal de restitution	Rapport disponible	ATIPAD	Maire, comité de pilotage		
Atelier communal de présentation des résultats	- Leçons apprises - Changements attendus	ATIPAD, CRC SUD	Maire, comité de pilotage		
	Formalisation de l’engagement aux changements	ATIPAD, CRC SUD	Maire, comité de pilotage		
	Présentation du Plan d’action	ATIPAD, CRC SUD	Maire, comité de pilotage		
Diffusion des résultats	Diffusion des résultats	Maire,	CRC SUD, ATIPAD		

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

Citizen Report Card Evaluation des services publics dans la Commune de.....

<u>Section I. SIGNALÉTIQUE</u>	
A01	Région _____
A02	Département _____
A03	Arrondissement/Commune _____
A04	Numéro du Lot _____
A05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____
A06	Strate de résidence : 1=Urbaine 2=Sémi-urbaine 3=Rurale _____
A07	Nom de la localité _____
A08	Numéro de structure _____
A08 a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____
A09	Nom du chef de ménage _____
A10	Age du chef de ménage (en année révolue) _____
A11	Sexe du chef de ménage : 1=Masculin 2=Féminin _____
A12	Nom de l'enquêté _____
A13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____
A14	Sexe de l'enquêté : 1=Masculin 2=Féminin _____
A15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____
A16	Téléphone de l'enquêté _____
A17	Date de début d'enquête _____
A18	Date de fin d'enquête _____
A19	Nom de l'enquêteur _____
A20	Nom du superviseur communal _____
A21	Résultat de la collecte _____

- 1=Enquête complète
2=Enquête incomplète
3=Refus
- 4=Absence d'un répondant compétent
5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse
96=Autres (à préciser)

(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)

A22 Appréciation de la qualité de l'enquête

- 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauva

CODES

- 1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

A13

Section II. EAU POTABLE

H01	Quels systèmes publics d'approvisionnement en eau existe-t-il dans votre village/quartier ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes) Autre système ?	1=où 2=non A. Puits avec pompe B. Puits à ciel ouvert C. Puits protégé D. Forages avec pompe à motricité humaine E. Source/ rivière F. Adduction en eau potable	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 —————> H14		☐
H02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits à ciel ouvert 5=Source/ rivière 3=Puits protégé 6=Adduction en eau potable		☐
H03	Quelle est la qualité de cette eau ? 1=Bonne 2=Mauvaise 3=Indifférent		☐
H04	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐
H05	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐
H06	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐
H07	Payez-vous pour avoir cette eau ? 1=Oui 2=Non Si non —————> H08		☐
H07a	Si oui, combien dépensez-vous en moyenne par mois? (inscrire un montant en FCFA)		
H07b	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant		☐
H08	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		☐
H09	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour aller, puiser l'eau et revenir ? 1=Sur place 2=Moins de 15 minutes 3=Entre 15 et 30 minutes 4=Plus de 30 minutes		☐
H10	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non —————> H11.		☐
H10a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore		☐
H10b	Par qui a-t-il été remis en service ? Autre ?	1=Oui 2=Non A=Maire (Commune) B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE G=Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H11	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui —————> H13		☐

Section II. EAU POTABLE		
H12	Si non, quelle est la fréquence quotidienne d'approvisionnement en eau potable de votre ménage ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois	☐
H13	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non	☐
H14	Avez-vous exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → H18	☐
H15	A qui vous êtes-vous adressés ? (plusieurs réponses possibles) Autre ? 1=oui 2=non A. Maire (Commune) B. Etat C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC X. Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H16	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2=Non Si non → H18	☐
H17	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Moins d'un mois 3=Plus de trois mois 2=Entre un mois et trois mois	☐
H18	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → H20.	☐
H19	Donnez les raisons de votre insatisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison? 1=oui 2=non A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres (à préciser) : _____	

Section III. SANTE		
S01	Quelle est la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1= Centre de santé intégré public 2= Hôpital/CMA 3= Centre de santé privé 4= Aucun → S20	☐
S02	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village ? 1=Moins de 15 minutes 2=Entre 15 et 30 minutes 3=Plus de 30 minutes	☐
S03	Où vont de préférence les membres du ménage lorsqu'ils ont des problèmes de santé ? (Une seule réponse) 1=Centre de santé intégré public 5=Au marché/kiosque de médicaments 2=Hôpital /CMA 6=Chez un personnel de santé 3=Centre de santé privé 7=Me soigne moi-même. 4=Tradi-praticien Si S03=4, 5, 6 et 7 → S05	☐
S04	Un membre de votre ménage a-t-il utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ?	☐

Section III. SANTE

	1=Oui 2=Non Si non → S17		
S05	Qui est responsable de cette formation sanitaire? 1=Médecin 3= Aide Soignant 8=Ne sait pas 2=Infirmier 4=Autre (à préciser)		☐
La dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire,			
S06	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		☐
S07	Le petit matériel (ciseaux, seringues, etc.) était-il toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S08	Votre formation sanitaire (CMA ou Hôpital) disposait-t-elle des salles d'hospitalisation ? 1=Oui 2=Non Si non → S10.		☐
S09	Quel nombre de lits avez-vous trouvé dans les salles d'hospitalisation? 1=Moins de 5 lits 2=Entre 5 et 10 lits 3=Plus de 10 lits 4=Ne sait pas.		☐
S10	Combien avez-vous payé pour une consultation ? (Frais de session) 1=Gratuit 3=Entre 500 et 1000 FCFA 2=Moins de 500 FCFA 4=Plus de 1000 FCFA Si S10=1 → S14		☐
S11	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant		☐
S12	En plus des frais de session, la personne ayant été à la formation sanitaire a-t-elle donné quelque chose au personnel pour qu'il s'occupe mieux d'elle ? 1=Oui 2=Non Si non → S14		☐
S13	Si oui, cette personne a-t-elle payé librement ou le personnel le lui a demandé ? 1=Initiative personnelle 2=Demande du personnel		☐
S14	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		☐
S15	Existe t-il une pharmacie/pro-pharmacie dans cette formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non → S17		☐
S16	Les médicaments y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 3=Ne sait pas		☐
S17	La formation sanitaire la plus proche permet elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans le village ? 1=Oui 2=Non		☐
S18	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services de santé offerts par la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si S18=1 ou 2 → S20		☐
S19	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de santé de votre village ? (plusieurs réponses possibles) Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Insuffisance des formations sanitaires D. Manquements liés au Personnel de la formation sanitaire E. Mauvaise gestion de la formation sanitaire F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements H. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S20	Avez-vous des attentes en matière de services de santé ? Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Formations sanitaires supplémentaires B. Approvisionnement en médicament C. Affectation d'un personnel D. Formations sanitaires équipées X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION

	Cycle d'enseignement →	Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
E01	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non 3=Non concerné	☐	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION

E02	Combien d'enfants de votre ménage fréquentent l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche? (inscrire le nombre devant chaque cycle)				
E03	Combien de km parcourent en moyenne les enfants de votre ménage pour aller à l'école du/de (nom du cycle)? 1=Moins de 1 Km 2=Entre 1 et 5 Km 3=Plus de 5 Km 8=NSP				
E04	Quel est en moyenne le temps mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche ? (en minutes) 998=NSP				
E05	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non 8=NSP			1 ^{er} cycle 	2 ^{ème} cycle
E06	La Formation professionnelle dans laquelle fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-elle d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				
E07	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
E08	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non				
E09	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
E10	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle)? 1=Moins de 30 3=Plus de 60 2=Entre 30 et 60 8=Ne Sait Pas				
E11	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier 8=NSP				
E12	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, scolarité, APEE) des enfants de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année? (inscrire le montant moyen) 4=Non concerné 8= NSP	----- (en FCFA)	----- (en FCFA)	----- (en FCFA)	----- (en FCFA)
E13	Comment jugez-vous ce montant ?				

Section IV. EDUCATION

	1=Elevé 2=Raisnable 3=Insignifiant				
E14	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non 8=NSP Si 2 ou 8 → E16	☐	☐	☐	☐
E15	Ces frais payés en plus dans le (nom du cycle) vous-ont-ils été imposés ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
E16	Lorsque les salles de classe de l'école du (nom du cycle) dans laquelle les enfants du ménage sont scolarisés, sont endommagées qui s'occupe des réfections ? 1=Oui 2=Non A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____ Autre ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
E17	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → E19.	☐	☐	☐	☐
E18	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) de base dans votre village ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? 1=Oui 2=Non A. Eloignement des services d'éducation B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
E19	Avez-vous des attentes en matière de services de l'éducation dans le (nom du cycle)? (Plusieurs réponses possibles) Autre attente ? 1=Oui 2=Non A. Avoir une école plus proche B. Ajouter des salles de classe C. Ajouter des Equipements D. Ajouter les écoles E. Ajouter le personnel F. Distribuer les manuels scolaires G. Améliorer les résultats H. Diminuer les coûts X. Autres (à préciser) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION

Section V. SERVICE COMMUNAL

Services communaux	C01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la Commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non → service suivant	C02 Comment avez-vous été accueilli, lors de votre passage à la Commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	C03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune? 1=Au plus un jour 2=Entre un jour et une semaine 3=Entre une semaine et un mois 4=Entre un mois et trois mois 5=Plus de trois mois 6= En cours Si C03=1 2, 3, 4 ou 5 C04 →	C03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (en jour)	C04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long Si C04=1 → C06	C05 Si C04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=Corruption 4=Autres (à préciser) _____	C06 Avez-vous eu à payer un pourboire pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Etablissement d'actes de naissance	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Certification de copie de documents officiels	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Permis de bâtir	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Acte de décès	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Acte de mariage	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Certificat de domicile	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Informations	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C07	Un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement ? 1=Oui 2=Non						☐
C08	Un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre Commune ? 1=Oui 2=Non						☐
C09	Un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la Commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non						☐
C10	La Commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
C11	La Commune implique-t-elle votre village/quartier dans la planification des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
C12	La Commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
C13	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services rendus par la Commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Pas satisfait Si 1 ou 2 → C13						☐
C14	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services communaux (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?		1=Oui 2=Non A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non implication des populations dans la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,.....) D. Non visibilité de l'action communale E. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)				☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION

		X. Autres (à préciser) _____	☐
C15	Qu'attendez-vous de l'équipe communale? (Plusieurs réponses possibles – par ordre d'importance). Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Plus d'implication des populations dans la prise de décision B. Plus de communication sur les actions de la Commune C. Plus de transparence dans la gestion D. Plus de proximité avec les administrés X. Autres (à préciser) : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Annexe 2 : Décision Municipale mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Progrès

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE L'OCEAN

COMMUNE DE MVENGUE

SECRETAIRAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

SOUTH REGION

OCEAN DIVISION

MVENGUE COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE MUNICIPAL N° 004/AM/RS/DO/CM/SG /2019

Portant création d'un comité chargé du suivi des recommandations du contrôle citoyen de l'action publique de la Commune de Mvengue.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MVENGUE

Officier du mérite camerounais,

Vu la constitution ;
Vu l'ordonnance n°59/81 du 12 Décembre 1959 instituant la Commune Rurale de Mvengue ;
Vu la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu la loi n° 2009/011 du 22 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le décret n°2010/1734/PM du 1^{er} Juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
Vu le décret n°2010/0000239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'alimentation en eau potable ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/480 du 22 octobre 2012 portant nomination de Monsieur **BISAGA Antoine**, Préfet du Département de l'Océan ;
Vu l'arrêté n° 00000103/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013, constatant l'élection de Monsieur **AMBASSA Théodore**, Maire de la commune de Mvengue et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est créé au sein de la Commune de Mvengue un Comité chargé du suivi des recommandations du contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Mvengue.

Article 2 : Le Comité est composé des membres ci-après :

1- Président : Père ENDOM Gabriel, Recteur du Petit Séminaire de Nyamfendé

2- Un rapporteur : ABENA Sylvestre, Conseiller Municipal

3- Membres :

- 1- AWOUMOU ZE Guy Roger, Secrétaire Général de la Mairie de Mvengue
- 2- AVOUZOA ENYEGUE Juliette Nelly, Cadre de Développement
- 3- Sa Majesté OKALA Barthélémy, Chef de Groupement Enoah Centre

Article 3 : De la Mission du Comité de suivi.

Le comité a pour mission :

- ✓ De veiller à la mise en œuvre des solutions préconisées à l'issue du processus du contrôle citoyen de l'action publique ;
- ✓ De mener les actions de plaidoyer en concertation préalable avec les communautés ;
- ✓ D'assurer la communication avec les populations de la Commune.

Article 4 : Le Comité se réunit sur convocation de son Président au moins une fois par trimestre et à obligation de rendre compte au Maire.

Article 5 : (1) Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, les intéressés pourront bénéficier d'une indemnité pour travaux spéciaux.

(2) Les dépenses liées au fonctionnement du Comité sont supportées par le budget de la Commune en fonction des disponibilités.

Article 6 : Le Président peut inviter toute personne en raison de ses compétences pour participer aux travaux.

Article 7 : Le présent arrêté, qui sera enregistré et publié partout où besoin sera, prend effet pour compter de la date de sa signature.

Fait à Mvengue, le

Le Maire

Ampliations :

- Préfet/Océan
- Sous-préfet/Mvengue
- Coordo/PhDP
- RMMvengue
- Intéressés
- Archives/ Citrono



Théodore AMBASSA

Annexe 3 : Fiche de présence de restitution du rapport du Scorcard dans la Commune



**ASSISTANCE DES TECHNICIENS AUX INITIATIVES
PAYSANNES DE DEVELOPPEMENT**

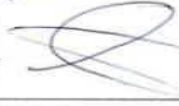
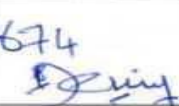
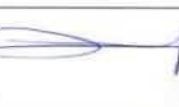
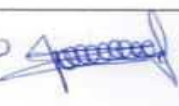
RECEPISSE DE DECLARATION N°000028/RDA/LO7/BAPP/26/09/2002
BP 447 EBOLOWA CAMEROUN TEL 22 07 61 13 CELL 6 77 81 90 97
Email atipad@yahoo.fr Cpte BANCAIRE 30415269001-37

**ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS DU
RAPPORT DU SCORECARD DANS LA COMMUNE DE
MVENGUE**

JOURNÉE DU 23 AVRIL 2019

FEUILLE DE PRÉSENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITÉ	CONTACT	SIGNATURES
1.	NOAH MANI Venant	Gens-projet	699540321	
2.	Ambassa Théodore	Naïve	69990854	
3.	AWDUMOU ZE Guy Roger	SG Mairie Mvengue	695015237	
4.	MBIA SERGE Théray	DIA ENIEG Mvengue	697377150	
5.	DICKA BASSITE Lémy	Rep-Chief de Groupe Environnement Centre	694674804	
6.	MANGA EUGENE	chef de village Mvengue Centre	655939507	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITÉ	CONTACT	SIGNATURES
7.	ABENA Sylvestre	chef de cabinet du Maire Conseiller Municipal	694593030	
8.	OWONA Edouard	conseiller Municipal	699715125	
9.	BITHA ANGO Jacques Freddy	DA MINEPIA MVENGUT	699339024	
10.	Metti Atha Maurice	conseiller Municipal	690958689	
11.	ATEBA BIARROLO Paul	conseiller Municipal	694254674	
12.	NGOUNGNO Valentin	Conseiller Municipal	698587791	
13.	NGOE-ESOE Franklin ODINE	Enseignant	697923935	
14.	EYARA AYISSI	Enseignant	696641370	
15.	NZUNO Elisabeth	RAFOLPNOP S.V.A.	698498982	
16.	TATSI GWERT Lamine	Académicien Sud	694534470	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITÉ	CONTACT	SIGNATURES
17.	GEUWOU FETCHOUANG GHISLAIN GILLES	CAR INS	6955907 88	
18.	AVONZOA ENJEGUE Juliette Nelly	CCD-Maire de Nkengue	6942998 15	
19.	BEKONO Belinga SATHUOL Berni	Mixader	69535850	
20.	Mangmong Jacques Serge	Economiste CMA- Nkengue	694167744	
21.	ATEBA EKOUYOU -A	S.G Lycée mixte de Nkengue	697057900	
22.	HGANE ARMAND	Conseiller Lycée mixte Nkengue	696680162	
23.	WANDSI W. Adonis Abel	RRSE/RRP-Sud	694650394	
24.				
25.				
26.				